



PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION
ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)

ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE
DE L'INTERCONNEXION

AECOM

CLCS LABE

Avenant au PAR Ligne Guinée

TRACE ALTERNATIF DE LA DEVIATION DE LA CARRIERE DE SABLE DANS LA COMMUNE URBAINE DE LABE ET DANS LA SOUS-PREFECTURE DE POPODARA « L3b » EN GUINEE



Equipe de l'enquête parcellaire composée du CLCS, du géomètre de l'entreprise et du service de l'urbanisme de LABE

Version finale du 31 août 2023

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	AECOM CLCS LABE
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

Table des matières

<i>Résumé exécutif</i>	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AVENANT AU PAR LIGNE GUINÉE	7
2. METHODOLOGIE	8
2.1. Approche méthodologique	8
2.2. Matériel et équipements utilisés	9
2.4. Organisation des activités d'enquêtes	9
2.5. Supports et livrables	10
2.6. Durée des activités d'enquêtes	10
3. SYNTHÈSE DES RESULTATS	10
3.1 Déviation du tracé alternatif de la carrière de sable	10
3.2. Compensations et mesures d'accompagnement	11
3.2.1. Identification des PAP et compensations.....	11
3.2.2. Occupation du sol le long du corridor	12
3.2.3. Terres de cultures affectées	12
3.2.4. Arbres affectés.....	12
3.2.5. Bâtiments et structures affectés.....	13
3.3. Caractéristiques socio-économiques de la zone des lignes de la Guinée	13
4. Budget de l'indemnisation	16
5. Plan d'action de la compensation	19
6. Annexes	20

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

Résumé exécutif

Contexte

L'organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) met en œuvre un projet de ligne haute tension dans les quatre pays membres avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) internationaux dont la Banque mondiale. En Guinée, comme dans les autres pays, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet a été élaboré et validé pour la prise en compte des aspects sociaux et la réinstallation des personnes affectées en avril 2019. Le processus de mise en œuvre dudit PAR pour la libération des emprises pour la construction de la ligne et des postes démarré depuis 2019, est marqué par trois modifications majeures de ligne de l'interconnexion qui ont donné lieu aux avenants au PAR : (i) Plateau de Gangan sur la L4a en avril 2020, (ii) la Concession minière de Russal sur la L4b en octobre 2020, et (iii) la déviation de la Carrière de sable à Labé sur la L3b en mars 2021, objet du présent avenant au PAR ligne Guinée. En effet, l'avenant au PAR Ligne Guinée de février 2021 correspondant à la déviation des traces alternatifs (Plateau de Gangan dans la Préfecture de Kindia (tronçon « L4a ») et la concession minière de Russal dans la Préfecture de Fria (tronçon « L4b ») annonçait la préparation prochaine d'un autre avenant pour la déviation de la carrière de sable à Labé.

L'avenant au PAR ligne Guinée à la suite des enquêtes parcellaires réalisées en avril et mai 2020 pour le plateau de Gangan dans la région de Kindia, et en novembre et décembre 2020 pour la Préfecture de Fria (concession minière) est validé et approuvé en février 2021. Le paiement des nouvelles PAP de ces déviations est achevé et le rapport de mise en œuvre du PAR Ligne Guinée intégrant la mise en œuvre de tous les addendas sera élaboré avant le 31 octobre 2023.

Date butoir et impacts principaux de la déviation de la carrière de sable à Labé

Pour les enquêtes parcellaires de la déviation de la Carrière de sable, objet du présent avenant, la date butoir pour la réalisation des activités sur ce tronçon a été fixé au **09 Mars 2021** (voir l'annexe 5 qui contient l'arrêté de la préfecture de Labé). Cette modification du tracé de la ligne a couvert une distance de 10 km environ. Les enquêtes parcellaires réalisées sur cette distance ont occasionné l'identification de neuf (9) nouvelles PAP supplémentaires à celles initialement recensées dans le PAR Ligne Guinée de 2019 dont le nombre est également en cours d'actualisation. Ainsi, la statistique actualisée des PAP se résumant dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 des statistiques sommaires sur les PAP, cultures, et arbres affectés en Guinée pour l'avenant de la carrière de sable a Labé

Lot	PAP	Femmes			Nombre total d'arbres
-----	-----	--------	--	--	-----------------------

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

	Individu (chef de ménage)	Personne morale	16 ans et +	Nombre total des personnes impactées dans les ménages	Superficie des cultures (ha)	Jeune	Moyen	Mature	Total
Carrière de sable de Labé	09	00	23	69	0,47	0	0	1069	1069
TOTAL	09	00	23	69	0,469670	0	0	1069	1069

Source : Résultats enquêtes parcellaires, CNS Guinée, Mars 2021

Le budget détaillé de l'indemnisation de ces PAP se résume comme ceci :

Le budget global de la mise en œuvre de l'addendum au PAR Ligne Guinée lié à la déviation de la carrière de sable de Labé s'élève à **13 887 020 FCFA**, soit **234 690 646 GNF** soit **25 014.00 USD**. Le financement de cette somme est entièrement supporté par l'État guinéen. Le budget consolidé pour la mise en œuvre de cet addendum est présenté dans le tableau n°5 ci-dessous. Le budget détaillé des indemnisations des pertes de terres et d'actifs des 09 PAP est présenté dans l'annexe 4 du présent rapport.

Globalement, les impacts du tracé alternatif de la déviation de la Carrière de Labé se présentent comme ce suit :

Le tracé alternatif de la construction de la ligne en Guinée affecte 09 PAP chefs de ménages et 0 PAP personne morale, pour une population totale de 69 personnes. Le total de femmes impactées s'élève à 41 personnes, soit 59,42% des personnes totales affectées. Les biens et actifs impactés concernent essentiellement les cultures, les arbres productifs et les parcelles de terres.

En termes de perte de cultures, le corridor de 20 mètres couvre une superficie totale de 35,70 ha de terre affectée, dont 0,47 ha de cultures et 35,23 ha pour les arbres (productifs, forestiers utilitaire et forestiers). En revanche, un total de 1069 pieds d'arbres individuels a été recensé dans ce corridor pour être défrichés. Il y a 80 pieds d'arbre productifs (manguiers, orangers, avocatiers, et papayers) et 989 pieds essences utilitaires pour l'indemnisation (*Parkia biglobosa* (Néré), *Parinari exelsa*, *Landolphia*, *Dialium guineensis*, *Saba senegalensis*, etc.). L'inventaire et la compensation des arbres forestiers non utilitaires seront pris en compte dans le cadre du protocole forestier.

Selon les résultats des enquêtes parcellaires aucune structure n'a été impactée mais seulement des parcelles individuelles ; au total 51 parcelles de terre d'un lotissement familial à usage d'habitation ont été recensées appartenant à 9 PAP individuelles. Un réaménagement dudit lotissement a été effectué par les services de l'habitat pour réajuster le couloir de la ligne à la

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

proportion du lotissement qui doit être utilisé pour l'utilité publique afin de réduire l'impact sur les parcelles individuelles (voir Annexe 9)..

Le régime foncier des terres situées sous les lignes sur cette déviation est à dominance traditionnel (coutumier). La terre est gérée par l'autorité traditionnelle. La reconnaissance légale des terrains coutumiers est du ressort de l'autorité administrative locale en l'occurrence le préfet qui s'appuie sur les services régionaux de l'habitat qui assurent la sécurisation foncière et facilitent l'accès à la propriété foncière. L'autorité administrative est ici le préfet qui gère le foncier pour le compte de l'état dans le département. Il signe les actes d'affectation des terres après délibération du conseil.

Ainsi, la seule portion de terre qui sera prise de manière permanente est la superficie sous les pylônes et celles des parcelles du lotissement impacté. Sous les pylônes, le principe retenu est celui de la compensation en espèces. Mais, toutes les parcelles du lotissement impacté étant urbaines, elles seront remplacées par d'autres parcelles équivalentes par l'autorité municipale qui a déjà réajuster le plan de lotissement de ces terrains familial.

Pour les caractéristiques socio-économiques des PAP du tracé alternatif de la déviation de la Carrière de sable de Labé

L'enquête parcellaire a également recueilli des informations socioéconomiques sur toutes les PAP et ménage impacté. Au total, il y a 9 PAP (chefs de ménage) et le nombre total de personnes touchées (PAP plus ménage) est de 69 personnes. Il a révélé que la principale activité économique pratiquée par les chefs de ménages est le commerce (4 PAP) soit 44,44%, l'agriculture (2 PAP), soit 22,22% des membres des ménages affectés et l'administration (3 PAP) soit 33,33%.

La répartition par classes d'âge de cette population affectée indique que 50 personnes soit 72,46 % de la population sont d'âge compris entre 0-35 ans. La population de 36 ans et plus représente 19 personnes soit 27,54%. Parmi cette catégorie d'âge plus jeune (moins de 35 ans), la population de genre féminin représente 66,00 % contre 34% d'hommes.

Les conditions économiques de cette population sont précaires et la grande majorité des PAP vit sous le seuil de pauvreté. Ainsi, les 9 PAP identifiées bénéficieront d'une vulnérabilité économique de 422 500 GNF, soit environ 44, 71 USD par ménage. Les 9 PAP bénéficieront d'un montant total de l'allocation pour la vulnérabilité économique de 3 802 500 GNF.

Au plan social, les 9 PAP bénéficieront d'une vulnérabilité sociale pour un montant total de l'allocation de 3 802 500 GNF. Il faut signaler que la population féminine (environ 59,42 % de la population affectée) demeure la plus démunie et vit des difficultés particulières liées au genre. Ainsi, une allocation de vulnérabilité genre est accordée pour chaque femme de 16 ans et plus. Le montant total de l'allocation pour la vulnérabilité de genre pour les 23 femmes de 16 ans et plus s'élève à 5 830 500 GNF.

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	AECOM CLCS LABE
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

Les résultats des enquêtes parcellaires ont révélé qu'il y a 2 personnes membres des ménages vivant avec un handicap physique. Le PAR prévoit offrir à ces PAP une aide financière. Au total, l'allocation prévue pour venir en aide aux 2 personnes physiquement vulnérables identifiées s'élèvent à 507 000 GNF.

Globalement, la scolarisation de la population affectée est faible. Les PAP chefs de ménages de la déviation rencontreront des difficultés à lire et comprendre le contenu des ententes d'indemnisation écrites en français. Pour cela, un accompagnement sera apporté par le CNS et les CLCS à ces chefs de ménages et à toutes les PAP, hommes et femmes, pour la traduction et la compréhension des documents en langues locales.

Enfin au point de vue de la santé, les installations de santé sont situées principalement dans l'agglomération de Labé ; la commune de Popodara dont dépendent Felo Daouda et Madina Dian, les villages des PAP impactées, n'en dispose pas. De Felo Daouda et Madina Dian à Labé, la population se déplace sur environ 10 km pour accéder des services de santé.

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AVENANT AU PAR LIGNE GUINÉE

L'avenant au PAR Ligne Guinée s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Energie de l'OMVG qui comporte le Barrage hydroélectrique de Sambangalou et la ligne d'interconnexion entre les quatre pays de l'OMVG (Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sénégal).

En Guinée, comme dans les autres pays, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) du Projet a été élaboré et validé pour la prise en compte des aspects sociaux et la réinstallation des personnes affectées en avril 2019. Le processus de mise en œuvre dudit PAR pour la libération des emprises pour la construction de la ligne et des postes démarré depuis 2019, est marqué par trois modifications majeures de ligne de l'interconnexion qui ont donné lieu aux avenants au PAR : (i) Plateau de Gangan sur la L4a en avril 2020, (ii) la Concession minière de RUSAL sur la L4b en octobre 2020, et (iii) la déviation de la Carrière de sable à Labé sur la L3b en mars 2021, objet du présent avenant au PAR ligne Guinée. En effet, l'avenant au PAR Ligne Guinée de février 2021 correspondant à la déviation des traces alternatifs (Plateau de Gangan dans la Préfecture de Kindia (tronçon « L4a ») et la concession minière de Rusal dans la Préfecture de Fria (tronçon « L4b ») annonçait la préparation prochaine d'un autre avenant pour la déviation de la carrière de sable à Labé.

L'avenant au PAR ligne Guinée à la suite des enquêtes parcellaires réalisées en avril et mai 2020 pour le plateau de Gangan dans la région de Kindia, et en novembre et décembre 2020 pour la Préfecture de Fria (concession minière) est validé et approuvé en février 2021. Le paiement des nouvelles PAP de ces déviations est achevé et le rapport de mise en œuvre du PAR Ligne Guinée en cours d'actualisation pour être délivré du 28 au 31 mai.

Le présent avenant documente, entre autres, les résultats des enquêtes parcellaires pour la déviation de la carrière de sable située en République de Guinée dans les Région de Labé dont la longueur totale est de 10 km environ.

La zone ciblée est toujours le corridor de 40 m de largeur définissant l'emprise de la ligne d'interconnexion. Néanmoins, le défrichement systématique ne sera fait que dans les 20 mètres centraux de l'emprise. Les éléments de l'environnement physique et humain affectés par la construction et l'exploitation du réseau sont liés aux pertes des terres d'habitation et agricoles, de biens et autres moyens d'exploitation. La ligne proposée n'a aucune incidence sur les structures physiques, y compris les maisons.

Les terres d'habitation concernent un lotissement de parcelles familiales. La ville commence à une dizaine de kilomètres et les lotissements urbains sont étendus à la zone. C'est un terrain déjà lotis (borné) pour usage d'habitation. Le comptage de parcelle a été fait en termes de parcelles urbaines (600m²) et non en terrain rural. Il s'agit de modifier le lotissement pour réduire les pertes de terres des PAP au profit de l'utilité publique. Par exemple dans un lotissement, selon la loi, 50% de la parcelle est affectée au tracé de la voirie et les réserves administratives, et les 50% pour les parcelles d'habitation. Donc, il va s'agir de faire le

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

réajustement pour que les 50% qui devraient servir d'habitation des PAP ne soient pas touchés ou moins.

Les principaux objectifs visés par les enquêtes parcellaires ont couvert :

- la détermination précise des types de dommages causés du fait de la libération des emprises des ouvrages de la ligne d'interconnexion : surfaces de terre cultivées, récoltes, arbres, bâtiments, habitations, etc. ;
- la collecte des données socio-économiques et l'identification de tous les bénéficiaires de droits sur les terrains touchés (personnes affectées par le projet), qu'ils soient propriétaires légaux/coutumiers ou exploitants ; ceux-ci pouvant être des individus, des ménages ou des communautés.

2. METHODOLOGIE

2.1. Approche méthodologique

Les principales composantes des enquêtes parcellaires sont :

- Le ciblage des enquêtes : domaines couverts par les recensements et les populations affectées ;
- Les procédures de recensement ;
- L'organisation du travail.

Après la validation des déviations, l'UGP en collaboration avec les experts de l'IC a assuré la formation des enquêteurs (CLCS et services techniques) sur les fiches d'enquête (Questionnaires). Des cartes de terrain et divers outils cartographiques ont été fournis aux équipes de terrain et un balisage du corridor a été fait par l'entreprise de construction pour faciliter les activités de pré-identification des zones du corridor.

Concernant le mode de collecte des données, il a été convenu l'usage du support physique en procédant à la collecte des données du recensement avec les mêmes fiches (questionnaires) utilisées pour la préparation du PAR Ligne Guinée. La formation sur la collecte des données s'est focalisée sur la méthodologie de l'exécution des enquêtes parcellaires à partir de la fiche classique édictée à cet effet par le PAR. Cette formation a concerné les principaux intervenants (CLCS de Labé, CLCS de Boké et les services techniques de l'État) dans le projet énergie de l'OMVG.

La réalisation des enquêtes parcellaires est assurée par une équipe composée du CNS, du CLCS de Labé et de Boké, les services techniques gouvernementaux (Habitat, Agriculture et environnement) et l'entreprise CEGELEC. Cette équipe a travaillé sous la supervision de l'IC/AECOM et de l'UGP. Les principaux points de l'enquête sont les suivants :

- L'organisation de la logistique et des activités des enquêteurs ;
- La collecte des données sur le terrain : identifier, mesurer et quantifier tous les actifs des ménages et des personnes affectées (parcelles agricoles, arbres, etc.) et les données

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

socio-économiques (sexe, âges, nombre d'enfants/filles, femmes, personnes avec handicap physique, etc.) à travers la fiche d'enquête ;

- Le traitement des données collectées et l'élaboration de l'avenant au PAR.

2.2. Matériel et équipements utilisés

Pour une bonne exécution des enquêtes parcellaires, il est requis l'utilisation de matériels et équipements opérationnels allant du matériel logistique aux équipements de protection des agents de terrain. Cela comprend les transports, les communications, les appareils GPS, les EPI et autres éléments de sante et de sécurité. Ceux-ci sont détaillés en Annexe 6.

2.3. Domaines couverts par les recensements

Les enquêtes parcellaires sont relatives aux caractéristiques des occupations et exploitations des terres par les populations tout au long de la déviation de la ligne d'interconnexion. Il s'agit en l'occurrence les différentes zones géographiques du corridor de 40 m de large le long de la déviation de la ligne électrique du projet Énergie de l'OMVG. Le corridor de 40 mètres est pris en compte pour la compensation d'infrastructures et de cultures, mais c'est seulement dans les 20 mètres que le recensement des arbres à couper et le déboisement est fait. Dans les 20 mètres restantes, il n'y aura que de l'élagage.

2.4. Organisation des activités d'enquêtes

Les activités menées dans le cadre des enquêtes parcellaires ont été réparties en 3 grandes phases, constituées chacune de plusieurs étapes ou tâches.

a) Une phase préparatoire composée des principales tâches suivantes :

- la revue documentaire notamment le questionnaire (26 février au 5 mars 2021) ;
- la mission de sensibilisation élargie des zones se situant à 10 km (du 1^{er} au 5 mars 2021) ;

C'est dans la phase préparatoire que les formations ont été faites et elles ont porté sur les objectifs du projet (généralités), la maîtrise des outils techniques, le guide de la sensibilisation et le questionnaire des enquêtes y compris la conduite des enquêtes socio-économiques.

b) La deuxième phase est celle des enquêtes proprement dites du 3 au 9 mars 2021. Cette phase qui a suivi la phase de sensibilisation a couvert le corridor de l'emprise à dégager pour la ligne d'interconnexion pour la déviation susmentionnée. Des équipes ont été constituées pour la réalisation de l'enquête parcellaire répartie comme l'indique l'Annexe 7.

c) La troisième et dernière phase consiste au traitement des données, les recommandations, les directives et les résultats d'enquêtes parcellaires.

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

2.5. Supports et livrables

Durant la phase préparatoire, l'UGP a préparé plusieurs types de supports techniques pour les enquêtes :

1. Les supports d'information de communication

Le Guide « Questions-Réponses » du Projet Énergie de l'OMVG fourni par le l'UGP est utilisé pour l'information et la communication avec les populations et les autorités régionales.

2. Le test des questionnaires

Il a permis d'apprécier si les questionnaires élaborés sont réellement maîtrisés pour collecter efficacement les données géographiques, environnementales, sociologiques, économiques, etc. ainsi que les informations relatives à l'habitat, à la propriété foncière, à l'occupation des sols, etc. Les données ont été récoltées à la main sur le terrain et incorporées dans la base de données avec un ordinateur. Comme support il y avait le GPS et les fiches d'enquêtes

2.6. Durée des activités d'enquêtes

L'estimation est faite sur la base du rendement moyen des enquêteurs au linéaire, selon l'expérience de l'IC/AECOM qui a accompagné. Il a été demandé aux enquêteurs une performance journalière de 2 questionnaires administrés à des PAP et un minimum de 0,6 Km linéaire à couvrir. Ce qui donne un rythme de 10 questionnaires et 3 km de tracé couverts par jour (le nombre d'enquêteurs étant de 4 personnes). L'enquête parcellaire de la déviation a été réalisée dans la période du **05 au 09 Mars 2021**.

3. SYNTHÈSE DES RESULTATS

3.1 Déviation du tracé alternatif de la carrière de sable

Tel que présenté dans l'approche méthodologique, l'ensemble des acteurs, qui ont pris part à la réalisation des enquêtes parcellaires (IC/AECOM, CNS, CLCS de Labé et Boké, les services techniques et l'entreprise CEGELEC, ont sillonné les 02 villages_Felo Daouda et Madina Dian de la commune de Popodara qui avaient été pré-identifiés comme pouvant être potentiellement impactés par la déviation de la carrière. L'enquête a permis de recenser au total 9 PAP individuels.

Les compensations pour les pertes structurales sont cumulatives avec les pertes agricoles et les autres pertes de biens de PAP, mais cette fois-ci la déviation n'a pas généré de pertes d'infrastructures.



PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION
ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)

ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE
DE L'INTERCONNEXION

AECOM

CLCS LABE



3.2. Compensations et mesures d'accompagnement

3.2.1. IDENTIFICATION DES PAP ET COMPENSATIONS

Les enquêtes parcellaires ont permis de collecter les données socio-économiques et de la superficie de la perte permanente sous les pylônes. Il s'agit notamment de :

- la perte de culture
- la perte d'arbres (productifs et fruitiers)
- la perte permanente de terre sous les pylônes (64 m² par pylône) ;
- l'indemnisation de la perte de fourrage ;
- compensation en espèces et soutien aux personnes vulnérables (vulnérabilité socio-économique, physique, genre)
- la collecte de données pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) des femmes et des hommes, y compris le coût de renforcement des capacités techniques des femmes dans la mise en œuvre des AGR, l'accompagnement pour cause de vulnérabilité

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

éducationnelle, et des arboriculteurs. Les activités agricoles de restauration de moyens de vie seront réalisées à la suite des indemnisations en juin 2021.

L'analyse sommaire de la situation socio-économique des PAP des déviations montre une similarité avec celles des autres PAP identifiées dans le corridor de la ligne sur les autres tronçons des localités concernées. Pour la vulnérabilité, le tableau suivant montre la situation par type au niveau de la déviation.

Tableau n°2 : SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

	Vulnérabilité Genre	Vulnérabilité Sociale	Vulnérabilité Économique	Vulnérabilité Handicap
Déviations carrière de sable	23	9	9	2
TOTAL	23	9	9	2

L'analyse du tableau montre un nombre de 23 femmes âgées de 16 ans et plus bénéficiaires de la vulnérabilité genre sur un total de 41 femmes dont les 18 sont âgées de moins de 16 ans. Tous les ménages identifiés sont bénéficiaires des vulnérabilités sociale et économique, soit un effectif de 9 personnes. 2 personnes souffrant d'un handicap physique ont été identifiées. Somme toute, le tracé alternatif de la construction de la ligne en Guinée affecte 09 PAP chefs de ménages et 0 PAP personne morale, pour une population totale de 69 personnes. Le nombre de femmes impactées s'élève à 41 personnes, soit 59,42% des personnes totales affectées. Il faut préciser que cette population affectée est majoritairement jeune. Sur les 69 personnes affectées, les moins de 35 ans sont 50 personnes dont 33 femmes (soit 66%) et 17 garçons (soit 34 %). La population adulte (plus de 36 ans) comprend 19 personnes dont 8 femmes et 11 hommes.

3.2.2. OCCUPATION DU SOL LE LONG DU CORRIDOR

Le territoire traversé par le corridor de la déviation est principalement forestier avec 75% de taux de couverture. On y rencontre des zones agricoles, de plantations, et des zones habitées.

3.2.3. TERRES DE CULTURES AFFECTEES

Sur l'emprise de la déviation générée par la carrière de sable, 51 parcelles de terre ont été recensées appartenant à 9 PAP individuelles. Selon les résultats des enquêtes parcellaires sur le tracé alternatif de la déviation de la carrière de sable, le corridor couvre une superficie totale de 35,6967 ha de terre affectée, dont 0,46967 ha de cultures et 35,22703 ha pour les arbres (productifs, forestiers utilitaire et forestiers).

3.2.4. ARBRES AFFECTES

Sous l'emprise de la déviation, le comptage des arbres s'est fait sur l'emprise de 20 m de largeur. L'emprise a une largeur de 40 mètres, néanmoins, il est prévu de seulement couper les arbres sur l'emprise de 20 mètres et de procéder à un élagage sur les 20 mètres restants. Un total de 1069 pieds d'arbres a été recensé lors des enquêtes parcellaires dont 80 pieds d'arbre productifs (manguiers, orangers, avocatiers, et papayers) et 989 pieds essences utilitaires

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

(*Parkia biglobosa* (Néré), *Parinari exelsa*, *Landolphia*, *Dialium guineensis*, *Saba senegalensis*, etc.) pour l'indemnisation.

L'inventaire et la compensation des arbres forestiers non utilitaires seront pris en compte dans le cadre du protocole forestier. Les arbres forestiers non utilitaires réels à abattre seront inventoriés dans l'emprise des 20 mètres par les constructeurs et le service des eaux et forêts avant le démarrage de la réalisation des travaux des lignes.

3.2.5. BATIMENTS ET STRUCTURES AFFECTES

Selon les résultats des enquêtes parcellaires aucune structure n'a été impactée mais seulement des parcelles.

3.3. Caractéristiques socio-économiques de la zone des lignes de la Guinée

3.3.1. Ménages

Comme dans le PAR, l'enquête parcellaire a révélé une dimension élargie du ménage incluant la famille nucléaire, des parents plus ou moins éloignés, des frères sœurs et cousins (es) plus ou moins éloignés. Pour le présent PAR, seule la famille nucléaire constituée du chef de ménage, du ou des épouses, des femmes chef de ménage, des enfants et des grands-parents a été considérée. Au total, il y a 9 chefs de ménage et 69 PAP. Les femmes représentent 59,4% (soit 41 femmes sur 69 PAP) des membres des ménages affectés

3.3.2. Activité économique

Selon les résultats des enquêtes parcellaires de la déviation, la principale activité économique pratiquée par les chefs de ménages est le commerce (4 PAP) soit 44,44%. En dehors de cette activité, l'on y note l'agriculture (2 PAP), soit 22,22% et l'administration (3 PAP) soit 33,33%.

3.3.3. Age de la population

La répartition de la population affectée dans le corridor des déviations par classes d'âge indique que 50 personnes dont 72,46 % de la population sont d'âge compris entre 0-35 ans. Sur les 50 personnes de moins de 35 ans, 33 personnes sont de sexe féminin soit 66% de la population des jeunes. La population de 36 ans et plus représente 19 personnes soit 27,54%.

3.3.4. Régime foncier

Le régime foncier des terres situées sous les lignes sur les déviations en Guinée est à dominance traditionnel (coutumier). La terre est gérée par l'autorité traditionnelle. La reconnaissance légale des terrains coutumiers est du ressort de l'autorité administrative locale en l'occurrence les services régionaux de l'habitat. L'autorité administrative est ici le préfet qui gère le foncier pour le compte de l'état dans le département.

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

3.3.5. L'impact foncier du projet

Au total 51 parcelles de terre de lotissement à usage d'habitation ont été recensées appartenant à 9 PAP individuel. C'est un terrain déjà lotis (borné) pour usage d'habitation. Le comptage de parcelle a été fait en termes de parcelles urbaines (600m²) et non en terrain rural.

Il s'agit de modifier le lotissement pour réduire les pertes de terres des PAP au profit de l'utilité publique. Par exemple dans un lotissement, selon la loi, 50% de la parcelle est affectée au tracé de la voirie et les réserves administratives, et les 50% pour les parcelles d'habitation. Donc, il va s'agir de faire le réajustement pour que les 50% ou moins qui devraient servir d'habitation des PAP ne soient pas touchés.

Une correction du lotissement par morcellement des parcelles de 600 et 500 m² est prévu après échanges entre les PAP et les services de l'habitat sur le corridor de 40 m afin de réduire l'impact et faciliter la réaffectation des terres de remplacement.

La pression foncière causée par le projet induit l'acquisition des terres. La zone traversée est un lotissement à usage d'habitation. Le projet en accord avec les autorités locales procédera à la mise à disposition des terres de remplacement aux PAP concernées. Pour les terres sous les pylônes, le principe de la compensation prévue est le paiement en espèce. Les terres de l'emprise resteront après la construction, sous la gestion coutumière des PAP. Ces terres sont soumises néanmoins à des restrictions auxquelles les PAP sont tenues de s'y conformer, selon expliqué dans la section 3.1.4.2 (Droit de passage et restriction d'usage) et dans la section 7.4.11 (Indemnisation pour droit de passage et restriction d'usage) du PAR Ligne d'avril 2019. Il s'agit de :

- l'interdiction de planter des essences d'arbres qui pourraient atteindre plus 3,5 mètres de hauteur à maturité et ce, sur toute la largeur de l'emprise (40 m).
- l'interdiction de construire des structures ou habitations dans l'emprise des 40m.
- L'OMVG se garde un droit de passage permanent pour l'accès au corridor et aux pylônes par le personnel de l'exploitant après la mise en service de la ligne à des fins de : construction, entretien, réparation, élagage des arbres et autre travaux requis pour le maintien de la ligne d'interconnexion.

3.3.6. Les services de santé

La déviation de la carrière de sable traverse des zones rurales où les installations sanitaires sont difficilement accessibles par la population. Les installations de santé sont situées principalement dans l'agglomérations de Labé. La population se déplace sur environ 10 km de Felo Daouda et Madina Dian dans la commune de Popodara pour se faire consulter à Labé.

3.3.7. La vulnérabilité économique

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

Les conditions économiques sont précaires et la grande majorité des PAP vit sous le seuil de pauvreté soit 1000 FCFA soit 16900 GNF/ jour/ membre du ménage pour une trimestre¹. Sur la déviation les 9 PAP identifiées bénéficieront de cette vulnérabilité économique. Le PAR prévoit une indemnisation de vulnérabilité économique par ménage. Le montant de l'allocation pour vulnérabilité économique est de 422 500 GNF, soit environ 44, 71 USD. Ainsi, les 9 PAP bénéficieront d'un montant total de l'allocation pour la vulnérabilité économique de 3 802 500 GNF.

3.3.8. La vulnérabilité sociale

Selon le PAR, la vulnérabilité sociale concerne les individus ou groupes marginalisés pour diverses raisons : ethnies minoritaires, orphelins, veuves-chefs de ménages, personnes âgées ; et, dans le cas de cette déviation, les femmes exploitantes agricoles. Ces personnes ont du mal à faire prévaloir leurs droits. Dans la déviation, les 9 PAP bénéficieront de cette vulnérabilité sociale. La majorité de ces chefs de ménages ont sous leur responsabilité une ou plusieurs personnes socialement vulnérables en l'occurrence des femmes exploitantes agricoles qui ont du mal à faire prévaloir leurs droits. Selon le PAR, l'ensemble des ménages affectés en Guinée sont considérés comme socialement vulnérables. Le montant total de l'allocation pour la vulnérabilité sociale des 9 PAP chefs de ménages est de 3 802 500 GNF.

3.3.9. La vulnérabilité genre

Sur la déviation en Guinée, la population féminine (environ 59,42 % de la population affectée) demeure la plus démunie et vit des difficultés particulières liées au genre, reconnues par les organisations internationales et les organismes nationaux². Le PAR prévoit une allocation de vulnérabilité genre pour chaque femme de 16 ans et plus. Le montant total de l'allocation pour la vulnérabilité de genre pour les 23 femmes de 16 ans et plus s'élève à 5 830 500 GNF.

3.3.10. La vulnérabilité éducationnelle

Globalement, la scolarisation de la population affectée est faible. Les PAP de la déviation rencontreront des difficultés à lire et comprendre le contenu des ententes d'indemnisation écrites en français. Pour cela, un accompagnement sera apporté par le CNS et les CLCS à ces chefs de ménages et à toutes les PAP, hommes et femmes, pour la traduction et la compréhension des documents en langues locales.

¹ Les 15 000 FCFA proposés comme barème pour l'indemnisation par type de vulnérabilité ont été inspirés de l'exemple des bourses de sécurités familiales (25 000 FCFA par trimestre, soit 100 000 FCFA/ménages/ an, qui est une initiative sociale du gouvernement Sénégalais visant à soutenir les ménages vulnérables dans une perspective de lutte contre la pauvreté. Les résultats des enquêtes parcellaires menées le long de la ligne d'interconnexion ont révélées que 80% des ménages affectées sont vulnérables économiquement et aussi la taille moyennes des ménages est de 7 membres. Ce qui fait que 7 membres x 15 000 FCFA = 105 000 FCFA. Ce montant rejoint le cumul annuel octroyé par ménage vulnérable. Les résultats de cette initiative sont très concluants de par les différents témoignages de bénéficiaires. PAR Ligne Guinée, p. 65.

²

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

3.3.11. La vulnérabilité physique

Elle concerne les PAP chefs de ménages et les membres des ménages vivant avec un handicap physique ou mental (malvoyants, sourds, à mobilité réduite, déficients mentaux, malades, etc.) que la mise en œuvre du projet pourrait affecter négativement. Le PAR prévoit offrir à ces PAP une aide financière. Au total, l'allocation prévue pour venir en aide aux 2 personnes physiquement vulnérables identifiées s'élèvent à 507 000 GNF.

4. Budget de l'indemnisation

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	AECOM CLCS LABE
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

Tableau n°3 : Budget détaillé de la mise en œuvre de l'avenant au PAR ligne Guinée

Rubriques	Quantités	Unités	Taux	FCFA	GNF	USD
1. Indemnités pour pertes de terres et d'actifs						
1.1. Perte permanente de terre sous les pylônes	0	Pylônes	20 000	0	0	0.00
1.2. Perte de structures et bâtiments	0	Structures	0	0	0	0.00
1.3. Perte de récolte	3167.99	m2		808 998	13 672 066	1 457.21
1.4. Préparation du sol de culture	0.316799	ha	40 000	12 672	214 156	22.83
1.5. Perte d'arbres forestiers utilitaires	989	Arbres	-	7 954 000	134 422 600	14 327.14
1.6. Perte d'arbres fruitiers et productifs	80	Arbres	-	2 085 000	35 236 500	3 755.61
1.7. Indemnités pour restriction d'usage dans l'emprise de 40 m	9	PAP	5 000	45 000	760 500	81.06
<i>Sous-total 1</i>	-	-	-	10 905 670	184 305 822	19 643.84
2. Allocations de Vulnérabilités						
2.1. Vulnérabilité Genre	23	Femmes +16 ans	15 000	345 000	5 830 500	621.43
2.2. Vulnérabilité physique	2	Personnes avec handicap	15 000	30 000	507 000	54.04
2.3. Vulnérabilité économique	9	Personnes	25 000	225 000	3 802 500	405.28
2.4. Vulnérabilité sociale	9	Personnes	25 000	225 000	3 802 500	405.28
<i>Sous-total 2</i>	-	-	-	825 000	13 942 500	1 486.03
3. Mesures d'accompagnement et de renforcement des capacités						
3.1. Activités génératrices de revenus pour les femmes	23	Femmes 16 et +	15 000	345 000	5 830 500	621.43
3.2. Coût renforcement des capacités techniques des femmes dans la mise en œuvre des AGR		CLCS	PM	-	-	-

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

3.3. Coût renforcement capacités des hommes exploitants des plantations		CLCS	PM	-	-	-
<i>Sous-total 3</i>	-	-	-	345 000	5 830 500	621.43
<i>Sous-total 4 (1+2+3)</i>	-	-	-	12 075 670	204 078 822	21 751.30
<i>Contingence (15%)</i>	-	-	-	1 811 350	30 611 823	3 262.70
TOTAL GENERAL (Sous-total 3+Contingence)	-	-	-	13 887 020	234 690 646	25 014.00

NB : 1 USD = 555,17 XOF (FCFA) et 1 XOF (FCFA) = 16,9 GNF

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 CLCS LABE
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

5. Plan d'action de la compensation

Activité de Compensation	Période	Responsable
1. Activités d'indemnisation en espèces		
1.1. Information et consultation sur le processus de paiement	10 au 13 mai	CLCS
1.2. Validation des ententes individuelles d'indemnisation	13 au 15 mai	UGP
1.3. Organisation par les CLCS des commissions de paiement des indemnités	17 au 21 mai	CNS
1.4. Paiement des indemnités	24 au 28 mai	UGP/CNS/CLCS
1.5. Suivi de la mise en œuvre de l'indemnisation	24 au 28 mai	UGP
1.6. Élaboration du rapport de mise en œuvre de l'avenant	28 au 31 mai	UGP/CNS/CLCS
2. Activités du protocole forestier		
2.1. Réalisation des inventaires forestiers des arbres à couper sur les déviations	24 au 31 mai	E&F
2.2. Mise en place du protocole forestier pour traiter la perte d'arbres forestiers	A partir du 1 ^{er} juin	Opérateur Forestier (ONG AFENYL)
2.3. Suivi du protocole forestier	A partir du 1 ^{er} juin	E&F, UGP/CNS/CLCS
3. Activités des mesures d'accompagnement (première partie)		
3.1. Lancement de la campagne de vaccination pour les PAP affectées seulement par la perte de fourrage	A partir du 1 ^{er} juin	CLCS
3.2. Finalisation des plans de restauration de revenus pour femmes de 16 ans et +	26 mai	CLCS
3.3. Lancement des activités génératrices de revenus pour femmes de 16 ans et plus	1 ^{er} août	CNS
3.4. Mise en place et suivi des activités génératrices de revenus pour femmes de 16 ans et plus	A partir du 1 ^{er} août	CLCS
3.5. Premier rapport de mise en œuvre des AGR	30 septembre	CLCS
4. Suivi des activités des mesures d'accompagnement		
4.1. Suivi des activités génératrices de revenus pour femmes de 16 ans et plus	A partir du 1 ^{er} août	CLCS
4.2. Rapport de suivi de la mise en œuvre des AGR	Chaque mois	CLCS
4.3. Capitalisation des acquis de la mise en œuvre	Décembre	CLCS
4.4. Rapport de capitalisation	31 décembre	CLCS

	PROJET ENERGIE OMVG - INTERCONNEXION ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE GAMBIE (OMVG)	 
	ENQUETES PARCELLAIRES LE LONG DES DEVIATIONS DU TRACE DE L'INTERCONNEXION	

6. Annexes

Annexe 1 : Guide de la campagne d'information et de sensibilisation

Annexe 2 : CR sur la campagne d'information et sensibilisation des communautés

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête parcellaire et socioéconomique

Annexe 4 : Fiches d'indemnisation PAP

Annexe 5 : Lettres et Arrêtés dates butoir

Annexe 6 : Moyens matériels mobilisés pour l'activité

Annexe 7 : Équipe de la campagne d'information et enquêteurs de la Déviation de la carrière de sable du lot L3b.

Annexe 8 : Lotissement carrière de sable de Labé

Annexe 9 : Lotissement recasement de Nadhel

Annexe 10 : Actes d'affectation des parcelles aux PAP



GUIDE DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION POUR LES ENQUETES PARCELLAIRES SUR LES DEVIATIONS DU CORRIDOR DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION DU PROJET ENERGIE DE L'OMVG

NB : ce guide est conçu pour l'équipe en charge de la campagne d'information et de sensibilisation pour apporter des réponses aux questions éventuelles que les PAP seraient tentées de poser.

SOMMAIRE

1. Qui sommes-nous ?
2. Pourquoi une enquête sur les déviations ?
3. Qu'est-ce qu'une PAP ?
4. Qu'est-ce que le PAR ?
5. Quand est-ce que les enquêtes devront-elles démarrer ?
6. Quand est-ce que les PAP seront-elles indemnisées ?
7. Qu'est-ce-que la commission de conciliation ?
8. Quand est-ce que les PAP devront-elles libérer les emprises ?
9. Quelle est la largeur de l'emprise à enquêter ?
10. Comment sont indemnisées les PAP ?
11. Quelle est la forme d'indemnisation ?
12. Quelles sont les pièces à présenter par la PAP pour constituer son dossier d'indemnisation ?
13. Fiche d'inventaire/enquête
14. Quels sont les recours en cas de plaintes et réclamations ?
15. Quelles sont les plaintes recevables/éligibles ?

1. Qui sommes-nous ?

L'OMVG est une institution sous-régionale qui regroupe quatre pays membres que sont : le Sénégal, la Gambie, la Guinée et la Guinée Bissau.

Elle a entrepris la construction d'une ligne d'interconnexion reliant les réseaux électriques des quatre pays membres et un aménagement hydroélectrique à Sambangalou au Sénégal.

2. Les Raisons de l'enquête sur les déviations

Pour éviter la carrière de sable dans la commune, la ligne d'interconnexion du projet Energie de l'OMVG va opérer des déviations à l'endroits sus indiqué. Pour cela les personnes nouvellement impactées devront être identifiées en vue de leur indemnisation avant une prise de possession des emprises.

3. Qu'est-ce qu'une PAP ?

Une PAP est une personne physique ou morale (propriétaire, locataire ou squatteur) qui est impactée négativement par le projet. Par exemple, elle peut posséder un bien et/ou exercer une activité économique (agricole, par exemple) dans l'emprise du tracé de la ligne d'interconnexion ou de la déviation.

4. Qu'est-ce que le PAR ?

Le PAR (Plan d'Action de Réinstallation) est le document de référence validé par les états et les partenaires techniques et financiers (PTFs). Il identifie les PAP et définit les modalités de leur indemnisation et de leur réinstallation sur fonds propres des Etats, et ce, conformément aux normes internationales.

5. Quand est-ce que les enquêtes devront-elles démarrer ?

A la fin de la campagne d'information et de sensibilisation en cours. Les enquêtes s'achèvent à la date butoir au-delà de laquelle l'occupation ou l'exploitation nouvelle d'une terre ou d'une ressource dans l'emprise de la ligne ne peut plus faire l'objet d'une indemnisation.

6. Quand est-ce que les PAP seront-elles indemnisées ?

A la fin de l'enquête parcellaire et après passage de la PAP en commission de conciliation.

7. Qu'est-ce-que la commission de conciliation ?

La commission de conciliation est présidée par l'autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet) et regroupe les services techniques de l'administration directement impliqués dans la mise en œuvre du PAR. Elle est

chargée d'approuver l'entente de la PAP avec l'OMVG pour le paiement des indemnisations.

8. Quand est-ce que les PAP devront-elles libérer les emprises ?

L'entente individuelle signée entre la PAP et l'OMVG fixe la libération des emprises 15 jours après le paiement des indemnisations.

9. Quelle est la largeur de l'emprise à enquêter ?

L'emprise technique de la déviation devant être libérée est de 40 mètres soit 20 mètres de part et d'autre de la ligne. Mais, ce sont seulement les arbres dans les 20 mètres soit 10 m de part et d'autre de l'axe de l'emprise du corridor qui seront payés.

10. Comment sont indemnisées les PAP ?

- Perte de terre

La perte définitive de terre dans le corridor de la ligne est minime, en effet, seuls les emplacements des pylônes dont la superficie de base est d'environ 64 mètres carrés sont définitivement perdus. Les PAP ont la possibilité de retrouver leur terre sous la ligne après les travaux à condition de respecter la restriction interdisant la construction de structures et la plantation d'arbre de plus de 3 mètres de hauteur.

Toute autre terre perdue définitivement pour les besoins du projet sera remplacée avec l'appui des autorités compétentes (principe : terre contre terre).

- Perte de structures (bâtiment, hangar, case etc...)

Les structures perdues seront reconstruites avec l'appui des services de l'Urbanisme.

- Perte d'arbres fruitiers et/ou utilitaires

Ces arbres seront compensés suivant les barèmes établis dans le PAR pour chaque catégorie.

- Perte d'arbres forestiers

La compensation de la perte de ces arbres est prise en charge par le protocole forestier liant les services des Eaux et Forêts et l'OMVG.

- Perte de Cultures (arachide, mil, etc....)

Les pertes de cultures seront compensées suivant le barème, selon le type de spéculation et la superficie cultivée.

- Prise en charge des vulnérabilités des PAP

La compensation intègre, au-delà des pertes, la prise en charge des vulnérabilités (sociale, économique, éducationnelle, genre, lié au handicap) dans les ménages des PAP, et l'accompagnement des PAP femmes de plus de 16 en AGR.

11. Quelle est la forme d'indemnisation ?

L'indemnisation des PAP sera effectuée en espèces, en nature, et/ou sous forme d'assistance. La PAP a la possibilité de choisir la forme d'indemnisation.

- Paiements en espèces : La compensation sera calculée et payée dans la monnaie locale ;
- Indemnisation en nature : les indemnités peuvent inclure des éléments tels que des parcelles de terre, des habitations, d'autres bâtiments, des produits alimentaires, des matériaux de construction, des semences, des intrants agricoles non chimiques, des moyens de production.
- Assistance : Les mesures d'accompagnement et de soutien économique peuvent entre autres inclure des allocations de déménagement, le transport, l'assistance technique, la formation, du crédit pour des activités génératrices de revenus, ainsi que des frais de transfert de fonds d'indemnisation.

12. Quelles sont les pièces à présenter par la PAP pour constituer son dossier d'indemnisation ?

Les personnes impactées par les déviations devront déposer auprès des CLCS pour la constitution de leur dossier individuel en vue de leur passage en commission de conciliation les pièces suivantes :

- Une copie de leur carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité ;
- 2 photos d'identité ;
- La fiche de recensement remis par l'enquêteur ;
- Une procuration dûment signée par le mandataire et approuvée par l'autorité compétente (pour les PAP absentes du terroir et qui sont dans l'impossibilité de se présenter en Commission de Conciliation).

13. Fiche d'inventaire/enquête

Individuellement, lors de la rencontre avec l'enquêteur, chaque PAP signe et reçoit une copie de sa fiche d'inventaire. A partir de la date de la signature de sa

fiche d'inventaire, aucun autre ajout ne sera considéré dans les compensations et aucun autre dossier ne peut être soumis pour indemnisation.

14. Quels sont les recours en cas de plaintes et réclamations

Des registres de plaintes sont disponibles auprès des gouvernances, préfectures, sous-préfectures et communes.

Ils sont également au niveau des bureaux des équipes permanentes CLCS mis en place au niveau de chaque région traversée par la ligne, ou au niveau du CNS et l'UGP/OMVG à Dakar.

15. Quelles sont les plaintes recevables/éligibles ?

Toutes les plaintes ou réclamations directement liées aux activités du projet énergie de l'OMVG sont recevables à l'exception de celles relatives aux litiges fonciers.



CLCS BOKE

COMPTE RENDU DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE
SENSIBILISATION SUR LE TRACE ALTERNATIF DE LA DEVIATION DU
CARRIERE DE SABLE A LABE DU LOT3B DE LA LIGNE
D'INTERCONNEXION DU PROJET ENERGIE DE L'OMVG

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la construction de la ligne électrique du Projet Énergie de l'OMVG sur le tronçon MalLab, la Société CEGELEC a demandée à l'OMVG de déplacer le tracé initial dans la carrière de sable, compte tenu des travaux d'extraction du sable en cour. Ce déplacement fait suite à une nouvelle proposition de tracé qui est distant d'environ 10 km.

Pour une meilleure mise en œuvre du projet, il a été décidé de procéder à une campagne d'information et de sensibilisation le long de ce nouveau tracé pour identifier et sensibiliser les personnes qui seront touchées par ce nouveau tracé.

Dans un souci d'une meilleure organisation/coordination de ce travail extrêmement important et délicat des équipes composées des membres permanents du CLCS de Labé, les services techniques (environnement et eaux et forêts), l'entreprise CEGELEC et l'IC/AECOM, avait été mobilisée pour le déroulement de cette activité sur le terrain.

La sensibilisation a officiellement démarré le 1^{er} Mars 2021 et s'est terminée le 05 mars 2021. Ces activités de sensibilisation ont démarré trois jours avant les enquêtes parcellaires et socio-économique qui se sont déroulées du 3 au 9 mars 2021. Il y avait deux équipes : une pour la sensibilisation et la seconde pour les enquêtes. L'équipe de sensibilisation a devancé celle des enquêteurs.

Avant le déroulement de cette activité d'envergure, Quelques points notoires ont été explicités par l'ingénieur Conseil AECOM en parfaite liaison avec l'équipe permanente du CLCS axés sur une démarche consolidante.

Conséquemment, les points ont porté véritablement sur les causes qui ont favorisé le déplacement du tracé de la ligne d'interconnexion. Dans le même sillage, un bref rappel du cadre logique du Projet a été fait et une formation sommaire dirigée par l'Ingénieur Conseil portant sur le guide de la campagne d'information et sensibilisation pour les enquêtes parcellaires où sont confinées les informations à administrées aux communautés.



Vue partielle des personnes rencontrées lors de la sensibilisation

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

Pour un bon déroulement de la campagne, l'approche méthodologique qui avait été adoptée consistait à faire une descente sur tous les villages pré-identifiés et qui pouvaient potentiellement avoir des PAP. Une fois arrivé dans un village, on organise une petite rencontre avec le comité villageois présidé par son chef pour lui présenter l'objet de cette visite. Après cela, il nous facilite l'organisation d'une réunion de sensibilisation avec la communauté. Lors de la réunion de sensibilisation, les communautés ont été éclairé sur les différents points du guide et un débat est ouvert pour répondre à leurs préoccupations.

III- Conclusion et recommandations :

En bref, la mission à sillonnée les villages susceptibles d'être impacté par le déplacement du tracé de la ligne d'interconnexion et 50 personnes ont été sensibilisé dont 20 femmes.

Comme recommandations :

- 1- Les villageois souhaitent l'électrification de leur village après le passage de la ligne
- 2- Ils souhaitent également que la main d'œuvre locale soit utilisé pour la coupe des arbres lors du démarrage des travaux ;

Ci-joint le guide de la campagne de sensibilisation.

Fait à Labé, le 05 mars 2021

CLCS Labé

OMVG	PROJET ENERGIE de l'OMVG Enquête parcellaire et socio-économique le long de l'emprise de la ligne d'interconnexion
-------------	---

Partie 1 : OCCUPANT / EXPLOITANT

i) IDENTIFIANT UNIQUE DE LA PARCELLE

Pays	Lot	Tronçon	CLCS	-	Numéro de parcelle Séquentiel par pays		
				-			

ii) Avez- vous déjà été recensé ? 1- OUI 2- NON

- Si Oui, demander la **Fiche d'identification de la PAP** (FIP) et inscrire le code unique de l'occupant / exploitant sur le présent questionnaire Partie 1 et Partie 2 et ne remplir que la Partie 2 décrivant la parcelle. Si administration du questionnaire papier, veuillez mettre un trait sur les pages 2 à 7 du questionnaire.
- Si Non, saisir un nouveau code de l'occupant/exploitant et administrer le questionnaire (Partie 1 et Partie 2)

iii) IDENTIFIANT UNIQUE DE L'OCCUPANT / EXPLOITANT :

CLCS	-	Enquêteur no		Numéro de l'Occupant / Exploitant				
	-							Prendre une photo de l'Occupant/Exploitant avec son numéro d'identifiant unique iv) No de la photo : _____

Codes à utiliser

Pays	Sénégal (SE); Guinée (GC); Guinée Bissau (GB); Gambie (GA)																
Lot	L1b	L1a	L2	L3				L4			L5				L6a	L6b	L7
Tronçon	KaBir	BirTam	TamSam	SamMal	Mallab	LabLin	LinKal	KalBok	BokSal	SalBam	BamMan	ManBis	ManTan	TanSom	SomBir	SomBri	
CLCS	Kaolack (Kao); Kaffrine (Kaf); Tambacounda (Tam); Kédougou (Kéd); Goudomp (Gou); Boké (Bok); Kindia (Kin); Mamou (Mam); Labé (Lab); Mali (Mal); Quebo (Que); Mansoa (Man); West Coast (WCo); Lower River (LRi); North Bank (NBa)																

v) Numéro de la tablette : _____ vi) Numéro de l'appareil photo : _____ vii) Numéro de l'appareil GPS : _____

Date : ___ / ___ / _____ (jj / mm / aaaa)

A - IDENTIFICATION DE L'OCCUPANT / EXPLOITANT

Note à l'enquêteur : Un occupant / exploitant principal est ici un occupant / exploitant reconnu (homme ou femme) par les chefs coutumiers, notables et voisins). L'occupant / exploitant peut être un individu ou une personne morale (collectivité, association, groupements d'intérêt économique, etc.)

A1 _ L'occupant / exploitant est-il ? (encercler 1 ou 2)

- 1- Un individu (si Oui, répondre aux questions A2 à A4) ou
2 – Une personne morale (si Oui, aller à la question A11)

A2 – Informations sur l'occupant/exploitant (individu) :
(Occupant/exploitant reconnu (homme ou femme) par les chefs coutumiers, notables et voisins)

- a) Prénoms : _____
b) Nom : _____
c) Surnom : _____ 5

A3 - Nom du répondant, si différent de l'occupant/exploitant

- a) Prénoms : _____
b) Nom : _____
c) Surnom : _____

<p>A4- a) Date de naissance de l'occupant/exploitant (individu):</p> <p>_____/_____/_____ (jj /mm /aaaa)</p>	<p>c) No de la Carte nationale d'identité (CNI) : _____</p> <p>d) Date de délivrance : _____/_____/_____ (jj /mm /aaaa)</p>
<p>b) Sexe 1- Masculin 2- Féminin</p>	<p>Si pas de CNI e) Autre document d'identification. 1- OUI (aller à f) 2-NON (si Non aller à h) f) Spécifier le type de documents : 1- Extrait de naissance 2- Permis de conduire 3- Carte d'association 4- Autre : spécifier _____ g) Numéro du document d'identification _____ h) Reconnaissance par les autorités et voisins ? 1-OUI 2-NON</p>
<p>i) Numéro de téléphone de l'occupant / exploitant (ou d'un autre contact) : _____</p> <p>Si l'occupant n'a pas de téléphone, nom et prénoms du propriétaire du téléphone: _____ j) Prénoms : ----- k) Nom : _____</p>	
<p>Très Important : l) Prendre une photo de l'occupant/ exploitant avec sa carte d'identité Numéro de la photo : _____</p>	

A5- Nationalité de l'occupant/ exploitant (individu)? (Encercler le chiffre correspondant à la réponse)

Sénégalais	1	Gambien	2	Guinéen	3
Guinéen Bissau	4	Malien	5	Mauritanien	6
Sierra Leone	7	Libérien	8	Autre (spécifier)	9

A6 - Ethnie de l'occupant/exploitant (individu)? (Un seul choix possible)

Wolof	1	Mandingue / Malinké	2	Peulh / Toucouleur / Fula	3
Jola / Diola	4	Soninké / Sarakholé	5	Papel / Pepel	6
Sérère	7	Mandjack/Ballante	8	Nalu / Nalou	9
Bassari	10	Baga	11	Soussou	12
Autre ethnie (spécifier) :: _____					13

A7 – État civil actuel de l'occupant/exploitant (individu)? (Un seul choix possible)

Marié(e) monogame	1	Marié(e) polygame M2	2	Marié(e) polygame M3	3
Marié(e) polygame M4	4	Divorcé(e)	5	Veuf ou veuve	6
Célibataire	7	Autre (spécifier) :			

A8- Niveau de scolarisation le plus élevé de l'occupant/exploitant (individu)? (Un seul choix possible)

Aucune	0	Coranique	1	Lire/écrire	2
Primaire	3	Secondaire 1 ^{er} cycle	4	Secondaire 2 ^e cycle	5
Technique/professionnelle	6	Supérieur	7	Autre niveau (préciser) _____	

A9- a) Possédez-vous un compte en banque à votre nom? : 1 - OUI 2 - NON (si Non, aller à c)

b) Si OUI i, quel est le nom de l'institution : _____

c) **Pouvez-vous recevoir de l'argent sur votre téléphone cellulaire ? :** 1 - OUI 2 - NON (si Non aller à A9)

d) Si OUI :d) Numéro : _____ et e) Société : _____

A10 - Cochez la case selon votre accord ou votre désaccord face aux affirmations suivantes : (l'enquêteur doit lire chaque ligne et attendre la réponse de l'exploitant)

Affirmations		Totalement d'accord	Partiellement d'accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
a)	Notre ménage a assez d'argent pour satisfaire les besoins normaux de ses membres				
b)	Notre ménage n'a jamais la possibilité de prêter de l'argent ou de donner un peu de nourriture aux autres qui en ont besoin				
c)	Notre ménage peut compter sur des personnes en dehors du ménage pour nous aider en cas de besoin d'argent ou de nourriture				
d)	Notre ménage est toujours endetté				

A11 –SI L'OCCUPANT/EXPLOITANT EST UNE PERSONNE MORALE (répondre à la section à la présente question (A11) puis aux sections B et C suivantes)

- a) S'agit-il 1- d'une collectivité/village 2- d'un groupement d'intérêt économique 3- d'une association 4- Autres : spécifier _____
- b) Quel est son nom ? _____
- c) Possède-t-elle un titre foncier : 1- Oui 2- NON si oui, d) quel est le numéro du titre _____ e) Photo du document NO : _____ :
- f) Nombre de membres : _____ g)) Nom de son représentant : _____
- e) Numéro de téléphone ; _ _____
- f) Possession d'un compte bancaire ? 1 – OUI 2- Non g) Nom de l'institution : _____ :

SECTION B - PRÉFÉRENCES D'INDEMNISATION (individu, personne morale)

a) Quelle est votre préférence en termes d'indemnisation pour les pertes que vous pourriez subir? (ne pas lire les réponses)

Type d'indemnisation pour les terres perdues, les récoltes, les arbres et les équipements agricoles	Encerclez un seul choix
Obtenir un terrain en remplacement d'un terrain perdu	1
Obtenir un terrain en remplacement d'un terrain perdu et compensation pour le reste des pertes en argent	2
Entièrement compenser les pertes en argent	3
Ne sait pas ou ne veut pas répondre, sans opinion exprimée	4
Autre, précisez : _____	5

**SECTION C – PRÉOCCUPATIONS QUANT AUX IMPACTS DE L'EMPRISE DE LA LIGNE D'INTERCONNEXION ET DES POSTES
(individu, personne morale)**

a) *Avez-vous des préoccupations à formuler au sujet de l'établissement de l'emprise de la ligne électrique ?* 1- *Oui* 2- *Non-*

Si oui, quelles sont-elles ?

SECTION D – INFORMATION SUR LES MEMBRES DU MÉNAGE

ID	Prénom(s) et surnom	NOM	Âge	Lien avec le Chef de ménage	Sexe	Handicap/Vulnérabilité	Occupation principale	Occupation secondaire	Participation à l'exploitation agricole du ménage ?	Revenu annuel moyen (toutes origines) du Chef de Ménage (CM) et des membres du ménage
Numéro identifiant la personne dans le ménage			Indiquer l'âge en nombre d'années 0 – pour enfants de moins de 1 an	1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté (encerclez une réponse seulement)	1 – M Masculin 2 – F Féminin (encerclez une réponse)	0 – Aucun handicap ou maladie incurable 1 – Aveugle 2 – Sourd 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable (encerclez une ou des réponses)			0 – Non - Aucune 1 – Pépinière 2 – Labour 3 – Semi / repiquage 4 – Entretien 5 – Récolte 6 – Post récolte / Transformation 7 – Commercialisation (encerclez une ou des réponses)	1- FCFA 2- Dalasi Gambien 3- Franc guinéen
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	D11
01 CM				1	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
02				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
03				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
04				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
05				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
06				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6	
07				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	

ID	Prénom(s) et surnom	NOM	Âge <i>Indiquer l'âge en nombre d'années</i> <i>0 – pour enfants de moins de 1 an</i>	Lien avec le Chef de ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté <i>(encerclez une réponse seulement)</i>	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin <i>(encerclez une réponse)</i>	Handicap/Vulnérabilité <i>0 – Aucun handicap ou maladie incurable</i> 1 – Aveugle 2 – Sourd 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Occupation principale	Occupation secondaire	Participation à l'exploitation agricole du ménage ? <i>0 – Non - Aucune</i> 1 – Pépinière 2 – Labour 3 – Semi / repiquage 4 – Entretien 5 – Récolte 6 – Post récolte / Transformation 7-Commercialisation <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Revenu annuel moyen (toutes origines) du Chef de Ménage (CM) et des membres du ménage 1- FCFA 2- Dalasi Gambien 3- Franc guinéen
							<i>0 – Aucune occupation génératrice de revenu</i> 1 – Exploitant agricole et/ou transformation 2 – Arboriculture et/ou transformation 3 – Élevage et/ou transformation 4 – Cueillette 5 – Artisanat 6 – Commerce ou restauration 7 – Corps de métier (maçon, mécanicien, etc.) 8 – Manœuvre 9 – Personne offrant un service 10 – Fonctionnaire / Contractuel 11 – Étudiant « Autre » (précisez sur la ligne) <i>(un seul choix de réponse par question)</i>			
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	D11
08				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
09				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
10				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
11				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
12				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
13				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
14				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
15				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	

ID	Prénom(s) et surnom	NOM	Âge <i>Indiquer l'âge en nombre d'années</i> <i>0 – pour enfants de moins de 1 an</i>	Lien avec le Chef de ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté <i>(encerclez une réponse seulement)</i>	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin <i>(encerclez une réponse)</i>	Handicap/Vulnérabilité <i>0 – Aucun handicap ou maladie incurable</i> 1 – Aveugle 2 – Sourd 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Occupation principale	Occupation secondaire	Participation à l'exploitation agricole du ménage ? <i>0 – Non - Aucune</i> 1 – Pépinière 2 – Labour 3 – Semi / repiquage 4 – Entretien 5 – Récolte 6 – Post récolte / Transformation 7-Commercialisation <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Revenu annuel moyen (toutes origines) du Chef de Ménage (CM) et des membres du ménage 1- FCFA 2- Dalasi Gambien 3- Franc guinéen
							<i>0 – Aucune occupation génératrice de revenu</i> 1 – Exploitant agricole et/ou transformation 2 – Arboriculture et/ou transformation 3 – Élevage et/ou transformation 4 – Cueillette 5 – Artisanat 6 – Commerce ou restauration 7 – Corps de métier (maçon, mécanicien, etc.) 8 – Manœuvre 9 – Personne offrant un service 10 – Fonctionnaire / Contractuel 11 – Étudiant « Autre » (précisez sur la ligne) <i>(un seul choix de réponse par question)</i>			
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	D11
16				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
17				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
18				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
19				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
20				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
21				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
22				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
23				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	

ID	Prénom(s) et surnom	NOM	Âge <i>Indiquer l'âge en nombre d'années</i> <i>0 – pour enfants de moins de 1 an</i>	Lien avec le Chef de ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté <i>(encerclez une réponse seulement)</i>	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin <i>(encerclez une réponse)</i>	Handicap/Vulnérabilité <i>0 – Aucun handicap ou maladie incurable</i> 1 – Aveugle 2 – Sourd 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Occupation principale	Occupation secondaire	Participation à l'exploitation agricole du ménage ? <i>0 – Non - Aucune</i> 1 – Pépinière 2 – Labour 3 – Semi / repiquage 4 – Entretien 5 – Récolte 6 – Post récolte / Transformation 7-Commercialisation <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Revenu annuel moyen (toutes origines) du Chef de Ménage (CM) et des membres du ménage 1- FCFA 2- Dalasi Gambien 3- Franc guinéen
							<i>0 – Aucune occupation génératrice de revenu</i> 1 – Exploitant agricole et/ou transformation 2 – Arboriculture et/ou transformation 3 – Élevage et/ou transformation 4 – Cueillette 5 – Artisanat 6 – Commerce ou restauration 7 – Corps de métier (maçon, mécanicien, etc.) 8 – Manœuvre 9 – Personne offrant un service 10 – Fonctionnaire / Contractuel 11 – Étudiant « Autre » (précisez sur la ligne) <i>(un seul choix de réponse par question)</i>			
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	D11
24				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
25				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
26				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
27				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
28				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
29				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
30				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
31				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	

ID	Prénom(s) et surnom	NOM	Âge <i>Indiquer l'âge en nombre d'années</i> <i>0 – pour enfants de moins de 1 an</i>	Lien avec le Chef de ménage <i>1 – CM - chef de ménage</i> <i>2 – Époux/se</i> <i>3 – Fils / fille</i> <i>4 – Beau fils / belle fille</i> <i>5 – Père / mère</i> <i>6 – Sœur / frère</i> <i>7 – Autre parent</i> <i>0 – Sans parenté</i> <i>(encerclez une réponse seulement)</i>	Sexe <i>1 – M Masculin</i> <i>2 – F Féminin</i> <i>(encerclez une réponse)</i>	Handicap/Vulnérabilité <i>0 – Aucun handicap ou maladie incurable</i> <i>1 – Aveugle</i> <i>2 – Sourd</i> <i>3 – Muet</i> <i>4 – Infirmité/paralysie membre inférieur</i> <i>5 – Infirmité/paralysie membre supérieur</i> <i>6 – Déficit mental</i> <i>7 – Maladie incurable</i> <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Occupation principale	Occupation secondaire	Participation à l'exploitation agricole du ménage ? <i>0 – Non - Aucune</i> <i>1 – Pépinière</i> <i>2 – Labour</i> <i>3 – Semi / repiquage</i> <i>4 – Entretien</i> <i>5 – Récolte</i> <i>6 – Post récolte / Transformation</i> <i>7-Commercialisation</i> <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Revenu annuel moyen (toutes origines) du Chef de Ménage (CM) et des membres du ménage <i>1- FCFA</i> <i>2- Dalasi Gambien</i> <i>3- Franc guinéen</i>
							<i>0 – Aucune occupation génératrice de revenu</i> <i>1 – Exploitant agricole et/ou transformation</i> <i>2 – Arboriculture et/ou transformation</i> <i>3 – Élevage et/ou transformation</i> <i>4 – Cueillette</i> <i>5 – Artisanat</i> <i>6 – Commerce ou restauration</i> <i>7 – Corps de métier (maçon, mécanicien, etc.)</i> <i>8 – Manœuvre</i> <i>9 – Personne offrant un service</i> <i>10 – Fonctionnaire / Contractuel</i> <i>11 – Étudiant</i> <i>« Autre » (précisez sur la ligne)</i> <i>(un seul choix de réponse par question)</i>			
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	D11
32				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
33				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
34				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
35				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
36				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
37				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
38				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
39				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	

ID	Prénom(s) et surnom	NOM	Âge <i>Indiquer l'âge en nombre d'années</i> <i>0 – pour enfants de moins de 1 an</i>	Lien avec le Chef de ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté <i>(encerclez une réponse seulement)</i>	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin <i>(encerclez une réponse)</i>	Handicap/Vulnérabilité <i>0 – Aucun handicap ou maladie incurable</i> 1 – Aveugle 2 – Sourde 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Occupation principale	Occupation secondaire	Participation à l'exploitation agricole du ménage ? <i>0 – Non - Aucune</i> 1 – Pépinière 2 – Labour 3 – Semi / repiquage 4 – Entretien 5 – Récolte 6 – Post récolte / Transformation 7 – Commercialisation <i>(encerclez une ou des réponses)</i>	Revenu annuel moyen (toutes origines) du Chef de Ménage (CM) et des membres du ménage 1- FCFA 2- Dalasi Gambien 3- Franc guinéen
							<i>0 – Aucune occupation génératrice de revenu</i> 1 – Exploitant agricole et/ou transformation 2 – Arboriculture et/ou transformation 3 – Élevage et/ou transformation 4 – Cueillette 5 – Artisanat 6 – Commerce ou restauration 7 – Corps de métier (maçon, mécanicien, etc.) 8 – Manœuvre 9 – Personne offrant un service 10 – Fonctionnaire / Contractuel 11 – Étudiant « Autre » (précisez sur la ligne) <i>(un seul choix de réponse par question)</i>			
D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	D11
40				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
41				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
42				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
43				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
44				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	
45				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7	

Partie 2 : PARCELLE

i) Identifiant unique de la parcelle

Pays	Lot	Tronçon	CLCS

-

Numéro de parcelle séquentiel par pays		

ii) Identifiant unique de l'Occupant / Exploitant :

CLCS

-

Enquêteur no		Occupant/Exploitant no			

Codes à utiliser

Pays	Sénégal (SE); Guinée (GC); Guinée Bissau (GB); Gambie (GA)															
Lot	L1b	L1a	L2	L3			L4			L5				L6a	L6b	L7
Tronçon	KaBir	BirTam	TamSam	SamMal	MalLab	LabLin	LinKal	KalBok	BokSal	SalBam	BamMan	ManBis	ManTan	TanSom	SomBir	SomBri
CLCS	Kaolack (Kao); Kaffrine (Kaf); Tambacounda (Tam); Kédougou (Kéd); Goudomp (Gou); Boké (Bok); Kindia (Kin); Mamou (Mam); Labé (Lab); Mali (Mal); Quebo (Que); Mansoa (Man); West Coast (WCo); Lower River (LRi); North Bank (NBa)															

iii) Numéro de la tablette ----- iv) Numéro de l'appareil photo : _____ v) Numéro de l'appareil GPS : _____

Date : ___ / ___ / _____ (jj / mm / aaaa)

SECTION A- DROITS D'OCCUPATION

A1 - De quel droit d'occupation disposez-vous sur cette parcelle ?

- 1 - Occupation traditionnelle 2 - Droit d'affectation de l'État 3 - Droit de superficie émis par l'État
4 - Bail de l'État 5 - Titre foncier 6- Permission du propriétaire 7 - Autre, préciser _____

A2 - a) Si vous disposez d'un droit officiel, précisez le numéro d'enregistrement de ce droit : _____

b) Prendre une photo du titre ou document officiel Numéro de la photo _____:

A3- a) Êtes-vous locataire de cette parcelle ? (Payez-vous un montant en nature ou en espèce pour exploiter cette terre) ?

1- - OUI 2 - NON (Si Non, aller à A4)

b) Si oui, quel est le loyer payé en nature ou en espèces ? i) en nature : _____ ii) en espèce/argent : _____

c) Quel est le nom du propriétaire : _____

d) Ville/village de résidence du propriétaire : _____ e) numéro de téléphone du propriétaire : _____

NOTE à l'enquêteur Si l'exploitant est locataire, il faut alors administrer le questionnaire Partie 1 - Occupant/exploitant et Partie 2 - parcelles AU PROPRIÉTAIRE de la parcelle (même numéro de parcelle, nouveau numéro d'identifiant occupant/exploitant)
Si le propriétaire est absent : inventorier tout ce qu'il y a sur la parcelle du locataire ou demander s'il a un représentant

Note à l'enquêteur : Si l'exploitant principal est un homme poser la question A5 :

A4- a) Votre femme ou vos femmes cultivent-elles une portion bien définie de cette parcelle (une portion dédiée à la femme et où la femme est souveraine des travaux effectués sur cette parcelle) ?

1- OUI 2-NON (si non, aller à la section B)

b) Si oui, quelle est la superficie occupée par votre femme ou vos femmes ? _____

Si OUI, demander à voir son épouse ou ses épouses. En cas de travail de deux épouses sur une même parcelle, diviser arbitrairement la parcelle des femmes en deux et remplir un questionnaire exploitant et un questionnaire parcelle pour chacune des femmes et faire le croquis de la parcelle. Bien indiquer et numéroter les parties exploitées par ces femmes

SECTION B- CULTURES À L'INTERIEUR DE L'EMPRISE DE LA LIGNE

► B1 - a) Dans votre parcelle, avez-vous des cultures qui sont situées à l'intérieur de l'emprise ?

1- Oui 2- Non (→ section C)

b) Si oui, indiquez la surface de culture (m²) que vous exploitez et qui est entièrement située à l'intérieur de l'emprise?

No ID	Spéculation 1- Riz 2- Maïs 3- Fonio 4- Arachide 5- Mil 6- Sorgho 7- Manioc 8- Niébé 9- Coton 10 - Produits maraichers 11- Autres, spécifiez _____	Superficie (m ²) dans l'emprise	Nombre de récoltes par an	Mois de la récolte	
				Récolte 1	Récolte 2
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

SECTION C- PATURAGE POUR ANIMAUX DANS L'EMPRISE

► C1 – a) Dans votre parcelle, est-ce que votre propre bétail paît ou broute à l'intérieur de l'emprise ?

1- Oui 2- Non (→ question C3)

C2- S'agit-il d'un pâturage libre ou d'un espace clôturé ? 1- Pâturage libre 2- Espace clôturé

C3- Est-ce que le bétail d'autres exploitants paît ou broute sur votre parcelle ? 1- Oui 2- Non

SECTION D – ARBRES/PLANTATIONS À L'INTERIEUR DE L'EMPRISE DE LA LIGNE

D1 – Dans cette parcelle, existe-t-il des arbres entièrement situés à l'intérieur de l'emprise de la ligne?

1 – OUI (→D2)

2 – NON (→ section E)

D2 – Nombre et description des arbres fruitiers et/ou non fruitiers présents sur la portion de la parcelle située dans l'emprise de la ligne

Essences	Nombre d'arbres sur la parcelle			
	Nb Immatures	Nb Jeunes	Nb matures	Nb vieux
1 – Manguier greffé				
2 – Manguier non greffé				
3 – Tamarinier				
4 – Baobab				
5 – Jujubier				
6 – Balanités (Soump)				
7 – Néré (Oul)				
8 – Sclérocarya (Berr)				
9 – Palmier naturel				
10- Palmier amélioré				
11- Ronier				
12 – Citronnier				
13 – Goyavier				

Essences	Nombre d'arbres sur la parcelle			
	Nb Immatures	Nb Jeunes	Nb matures	Nb vieux
14 – Oranger				
15 – Papayer				
16 – Avocatier				
17 – Fromager				
18 – Acacia albida (Kadd)				
19 – Anacardier				
20 – Nim				
21 – Prosopis				
22 – Cerisier				
23- Bananier				
24- arbre forestier :				
25-Autre, précisez :				

D3- S'il s'agit d'une plantation et non d'arbres isolés, prendre une ou deux photos représentatives de la plantation

a) Numéro de la photo 1 : _____

b) Numéro de la photo 2 : _____

SECTION E – STRUCTURES ET BATIMENTS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES À L'INTERIEUR DE L'EMPRISE DE LA LIGNE

- E1 – a) Avez-vous des structures ou bâtiments principaux (résidence, commerce, etc.) et secondaires (tombe, enclos, puits, équipement hydro-agricole, etc.) situés entièrement ou en partie dans l'emprise ?

1- OUI 2- NON (→ section F)

Si Oui, répondre aux questions suivantes

E1	E2	E3	E4		E5	E6			E7
No ID	Utilisation 1- Maison, 2- Magasin 3- Hangar 4- Abri pour animaux 5- Tombe, cimetière 6- Puits 7- Bassin cimenté 8- Équipement hydro-agricole 9- Autres : spécifier _____ _____	Point GPS	Coordonnées (degrés décimaux)		Numéro de Photo	Structure			Type d'occupation/ droits d'utilisation 1- Propriété 2- Location 3- Usage coutumier 4- Utilisation avec la permission du propriétaire 5- Autres; précisez _____
			Latitude	Longitude		Indiquer, s'il y a lieu, le type de construction (1,2 ou 3)	Longueur (m)	Largeur (m)	
A									
B									
C									
D									

Type de construction :

- 1- Durable : murs en briques cuites, blocs de ciment, ciment et toit en tuile, tôle
- 2- Semi-durable : murs en pisé/banco, brique de terre, adobe, planches et toit en tuiles, en tôle.
- 3- Non-durable : murs en pisé/banco, brique de terre, adobe et autre, toit chaume et paille.

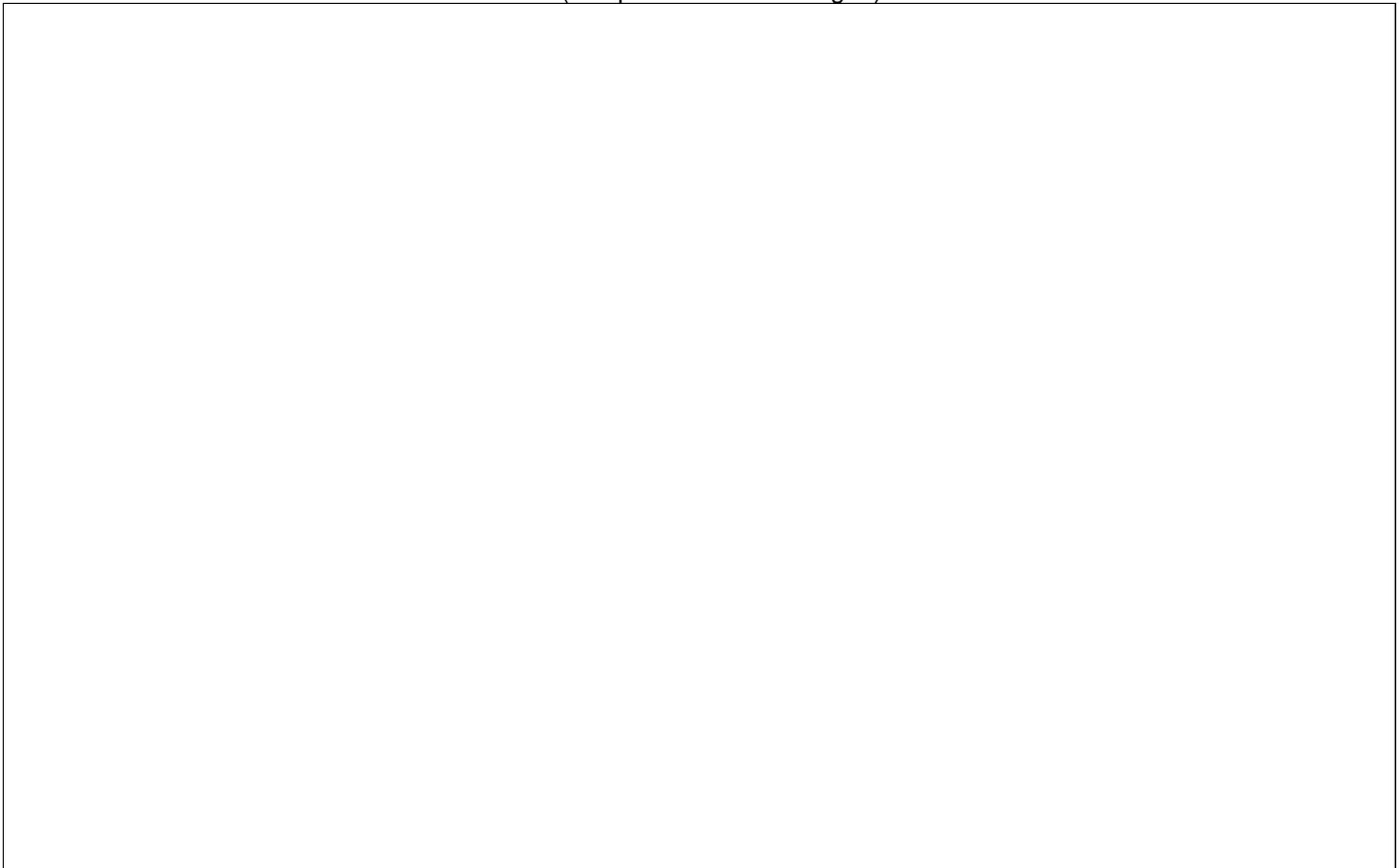
Signature de l'enquêteur : _____

SECTION F – COMMENTAIRES DE L'ENQUÊTEUR

IMPORTANT Ne pas oublier

!	<i>De prendre l'exploitant/occupant en photo avec son numéro d'exploitant bien visible (utiliser une ardoise)</i>
!	<i>De prendre une photo de sa carte d'identité</i>
!	<i>De remettre à l'occupant /exploitant ou à la personne qui a répondu aux questions la Fiche d'identification avec sommaire des biens potentiellement affectés dûment remplie</i>
!	Si c'est le cas, indiquez pourquoi le questionnaire OCCUPANT/EXPLOITANT n'est pas complet : 1 - Exploitant absent 2 - Exploitant incertain 3 - Exploitant inconnu 4 - Aucun exploitant 5- Autre : _____

Croquis de la parcelle et de ses sous-divisions divisions (si nécessaire)
(indiquer le sens de la ligne)



Fiche d'identification de la PAP (FIP) avec sommaire des biens potentiellement affectés¹

Région :

Département :

Commune :

Localité :

Identifiant de l'occupant/exploitant :

CLCS		Enquêteur no	Occupant/Exploitant no			
	-					

Nom de l'occupant/exploitant : _____ Téléphone : _____

Date de l'enquête : ____ / ____ / 2020
jj / mm

Sommaire des pertes de terre et de biens

TERRAIN		
N° de parcelle	Spéculation	Superficie totale (m2) dans l'emprise

BÂTIMENT/MAISON / AUTRES STRUCTURES ANNEXES			
ID des maisons ou structures	Utilisation	Superficie (m ²)	Type de construction

ARBRES/PLANTATION				
Espèce	Nombre de pieds			
	immature	jeune	mature	vieux

Nom et Signature de l'Occupant/Exploitant ou représentant :

Nom et Signature de l'enquêteur:

Nom et Signature du témoin :

¹ A produire en deux exemplaires un exemplaire à remettre à l'exploitant/occupant
AECOM - A1 - Questionnaire Exploitant

CLCS	Identifiant PAP	Code Parcelle	Indemnisations	Quantité	Prix unitaire	Montant (GNF)	Montant(FCF A)	Détails
Labé	GU_L3b_MaiLab_Lab-01-0005		Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	3	253 500	760 500	45 000	3 femmes de 16 ans et plus
	Nom de l'occupant :		Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
	Sexe : Masculin		Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
	CIN : 6229075/17		Vulnérabilité physique	0	253 500	0	-	
	Téléphone : 623 99 77 08		Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s)	2				
			Cultures			0	-	
			Cultures			0	-	
			Travail du sol	0,00	3 600	0	-	
			Arbres forestiers utiles matures (emprise 20m)	45	135 200	6 084 000	360 000	Parkia biglobosa(Néré)
			Arbres forestiers utiles matures (emprise 20m)	20	135 200	2 704 000	160 000	Parina exelsa
			Arbres forestiers utiles matures (emprise 20m)	30	135 200	4 056 000	240 000	Landolphia
			Droit de passage restriction	1	84 500	84 500	5 000	
			Nombre d'arbres forestiers					
						(GNF)		
Total PAP						14 534 000	860 000	

CLCS	Identifiant PAP	Code Parcelle	Indemnisations	Quantité	Prix unitaire	Montant(GN F)	Montant(FCF A)	Détails
Labé	GU_L3b_MaiLab_Lab_01_0002		Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	2	253 500	507 000	30 000	2 femmes de 16 ans et plus
	Nom de l'occupant :		Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
	Sexe : Masculin		Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
	CNI:0989857/17		Vulnérabilité physique	0	253 500	0	-	
	Téléphone : 622 42 86 77		Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s)	0				
			Cultures			0	-	

Cultures			0	-	
Cultures			0	-	
Cultures			0	-	
Travail du sol		3 600	0	-	
Arbres forestiers utiles matures (emprise 20m)	102	135 200	13 790 400	816 000	Parkia biglobosa(Néré)
Arbres forestiers utiles matures (emprise 20m)	13	135 200	1 757 600	104 000	Parina excelsa
Arbres forestiers utiles matures (emprise 20m)	89	135 200	12 032 800	712 000	Djelium guineensis
Arbres forestiers utiles matures (emprise 20m)	6	253 500	1 521 000	90 000	Saba senegalensis
Droit de passage et	1	84 500	84 500	5 000	
Indemnisation fixe par pylônes	0	338 000	0	-	
Nombre d'arbres forestiers					

(GNF)

Total PAP 30 538 300 1 807 000

CLCS	Identifiant PAP	Code Parcelle	Indemnisations	Quantité	Prix unitaire	Montant(GN F)	Montant(FCF A)	Détails
Labé	GU_L3b_Ma	Lab_Lab_01_0001	Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	3	253 500	760 500	45 000	3 femmes de 16 ans et plus
	Nom de l'occupant :		Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
	Sexe : Masculin		Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
	CIN : 5272498/13		Vulnérabilité physique	0	253 500	0	-	
	Téléphone : 622 38 41 22		Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s)	0				
			Cultures			0		
			Tomate	567,00	3 380	1 916 460	113 400	Tomate
			Travail du sol	0,00	3 600	0	-	
			Cultures	600	5 645	3 386 760	200 400	Choux
			Cultures	600	8 450	5 070 000	300 000	Aubergine
			Cultures	600	423	253 500	15 000	Laitu
			Cultures	400,99	3 380	1 355 346	80 198	Patate

Cultures	400	4 225	1 690 000	100 000	Piment
Arbres fruitiers(emprise 20m)	15	422 500	6 337 500	375 000	Manguier non greffé mature
Arbres fruitiers(emprise 20m)	45	422 500	19 012 500	1 125 000	Papayer mature
Arbres fruitiers(emprise 20m)	1	591 500	591 500	35 000	Avocatier mature
Droit de passage et	1	84 500	84 500	5 000	

(GNF)

Total PAP 41 303 566 2 443 998

CLCS Identifiant PAP	Code Parcelle	Indemnisations	Quantité	Prix unitaire	Montant(GN F)	Montant(FCF A)	Détails
----------------------	---------------	----------------	----------	---------------	---------------	----------------	---------

Labé	GU_L3b_MaiLab_Lab-02-0003	Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	2	253 500	507 000	30 000	2 femmes de 16 ans et plus
Nom de l'occupant :		Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
Sexe : Masculin		Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
CIN : 6817652/19		Vulnérabilité physique	1	253 500	253 500	15 000	
Téléphone : 622 89 56 95		<i>Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s)</i>	2				

Cultures				0	-		
Cultures				0	-		
Travail du sol	0,00	3 600		0	-		
Arbres forestiers utilitaires mûre (emprise 20m)	20	135 200	2 704 000	160 000		Parkia biglobosa(Néré)	
Arbres forestiers utilitaires mûre (emprise 20m)	11	135 200	1 487 200	88 000		Parina exelsa	
Arbres forestiers utilitaires mûre (emprise 20m)	10	135 200	1 352 000	80 000		Landolphia	
Droit de passage restriction	1	84 500	84 500	5 000			
Nombre d'arbres forestiers	2						

(GNF)

Total PAP 7 233 200 428 000

CLCS Identifiant PAP	Code Parcelle	Indemnisations	Quantité	Prix unitaire	Montant(GN F)	Montant(FCF A)	Détails
----------------------	---------------	----------------	----------	---------------	---------------	----------------	---------

Labé GU_L3b_MaiLab_Lab_02_0001	Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	3	253 500	760 500	45 000	3 femmes de 16 ans et plus
Nom de l'occupant :	Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
Sexe : Masculin	Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
CNI:5322795/14	Vulnérabilité physique	0	253 500	0	-	
Téléphone : 622 42 86 77	Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s)	0				

Cultures			0	-	
Cultures			0	-	
Cultures			0	-	
Cultures			0	-	
Travail du sol		3 600	0	-	
Arbres fruitiers mûre (emprise 20m)	13	507 000	6 591 000	390 000	Orangers mures
Arbres fruitiers mûre (emprise 20m)	5	422 500	2 112 500	125 000	Manguiers non greffés
Arbres fruitiers mûre (emprise 20m)	1	591 500	591 500	35 000	Avocatier mure
Arbres forestiers utiles mûre (emprise 20m)	0	253 500	0	-	
Droit de passage et	1	84 500	84 500	5 000	
Indemnisation fixe par pylônes	0	338 000	0	-	
Nombre d'arbres forestiers					

(GNF)

Total PAP 10 985 000 650 000

CLCS	Identifiant PAP	Code Parcelle	Indemnités	Quantité	Prix unitaire	Montant(GN F)	Montant(FCF A)	Détails
Labé	GU_L3b_MaiLab_Lab_02_0002		Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	3	253 500	760 500	45 000	3 femmes de 16 ans et plus
	Nom de l'occupant :		Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
	Sexe : Masculin		Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
	CIN : 6622277/19		Vulnérabilité physique	1	253 500	253 500	15 000	

Téléphone : 628 31 81 84

Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s) 0

Cultures			0		
Cultures			0	-	
Travail du sol	0,00	3 600	0	-	
Arbres forestiers utilitaires(emprise 20m)	63	135 200	8 517 600	504 000	Parkia biglobosa(Néré)
Arbres forestiers utilitaires(emprise 20m)	74	135 200	10 004 800	592 000	Dialium guinéensis
Droit de passage et	1	84 500	84 500	5 000	
Arbres forestiers	35	135 200	4 732 000	280 000	Landolphia edoliti
Arbres forestiers	22	135 200	2 974 400	176 000	Parina exelsa
			(GNF)		
Total PAP			28 172 300	1 667 000	

CLCS	Identifiant PAP	Code Parcelle	Indemnités	Quantité	Prix unitaire	Montant (GNF)	Montant (FCFA)	Détails
Labé	GU_L3b_MaILab_Lab-01-0003		Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	2	253 500	507 000	30 000	2 femmes de 16 ans et plus
	Nom de l'occupant :		Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
	Sexe : Masculin		Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
	CIN : 5662472/16		Vulnérabilité physique	0	253 500	0	-	
	Téléphone : 622 83 59 21		<i>Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s)</i>	2				
			Cultures			0	-	
			Cultures			0	-	
			Travail du sol	0,00	3 600	0	-	
			Arbres forestiers utilitaires mûre (emprise 20m)	71	135 200	9 599 200	568 000	Parkia biglobosa(Néré)
			Arbres forestiers utilitaires mûre (emprise 20m)	38	135 200	5 137 600	304 000	Parina exelsa
			Arbres forestiers utilitaires mûre (emprise 20m)	53	135 200	7 165 600	424 000	Landolphia
			Droit de passage restriction	1	84 500	84 500	5 000	

Labé GU_L3b_MaiLab_Lab_01_0004	Vulnérabilité de genre (femmes de 16 ans et plus)	3	253 500	760 500	45 000	3 femmes de 16 ans et plus
Nom de l'occupant :	Vulnérabilité économique	1	422 500	422 500	25 000	
Sexe : Masculin	Vulnérabilité sociale	1	422 500	422 500	25 000	
CIN : 6097904/20	Vulnérabilité physique	0	253 500	0	-	
Téléphone : 621 77 75 85	<i>Nb d'épouse(s) exploitante(s) agricole(s)</i>	0				

Cultures			0	-	
Cultures			0	-	
Travail du sol	0,00	3 600	0	-	
Arbres forestiers utilitaires(emprise 20m)	100	135 200	13 520 000	800 000	Parkia biglobosa(Néré)
Arbres forestiers utilitaires(emprise 20m)	59	135 200	7 976 800	472 000	Dialium guinéensis
Droit de passage et	1	84 500	84 500	5 000	
Arbres forestiers	20	135 200	2 704 000	160 000	Landolphia
Arbres forestiers	0				

(GNF)

Total PAP 25 890 800 1 532 000



DECISION N° 024 /PLA/2021

Portant Fixation de la Date Butoir pour l'Enregistrement des Impenses dans le Cadre des Déviations de la Ligne d'Interconnexion du Projet Energie de l'OMVG en Guinée au Tracé Alternatif sur une Distance de 10 km dans la Commune Urbaine de Labé et la Commune Rurale de Popodara.

Vu la Constitution ;

Vu Le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 Janvier 2021, portant restructuration du Gouvernement de la République de Guinée ;

Vu Le Décret D/2021/017- 018- 024-/PRG/SGG/ 19,21, 23, et 24 Janvier 2021 portant respectivement composition partielle du Gouvernement ;

Vu la convention du 30 Juin 1978 portant création de l'OMVG •

Vu la loi L/ 2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;

Vu la loi L/2019/0027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret N°2016/N°384/PRG/SGG du 23 Décembre 2016, portant nomination de Elhadj Safioulahi BAH dans les fonctions de Préfet de Labé ;

Vu les nécessités de service.

D É C I D E

Article 1^{er} / La date butoir des enquêtes de terrain pour l'enregistrement des impenses des zones impactées par les déviations de la ligne d'interconnexion du Projet Energie de l'OMVG est fixée au 11 Mars 2021.

Article 2/ A compter de cette date, les nouvelles réalisations, voire toute nouvelle mise en valeur des terres impactées ne seront prises en compte dans le recensement et l'évaluation des impenses.

Article 3/ La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

RAL	01
Préfecture	01
CU de Labé et Pop.	02
DR/VAT	01
DPUH/C	02
Intéressée	01
Archives	2/10

Labé, le 09 Mars 2021



Elhadj Safioulahi BAH

Annexe 6 : Moyens matériels mobilisés pour l'activité

Matériels et équipements	Usages
Véhicules 4x4 (pick up)	Transport logistique, convoyage, ravitaillement, déploiement des agents.
Téléphones et GPS	Suivre le tracé de la ligne et la prise des coordonnées des parcelles impactées.
Logiciel SIG	Traitement des données de terrain
EPI - Kit (chaussures de sécurité, masques, gilet à bandes fluorescentes, ...)	Protection individuelle des intervenants sur le terrain, prévention des risques sanitaires, Covid 19 et sécuritaires
Appareils photos (Téléphones)	Prise de vue, supports visuels, photos des PAP et des cultures
Eau de boisson	Approvisionnement en eau potable
Cartes terrain	Identification des PAP – outil de travail sur le terrain

Annexe 7 : Équipe de la campagne d'information et enquêteurs de la Déviation de la carrière de sable du lot L3b.

N°	Prénoms	Nom	Structure	Fonction
1	Laye Sekou	CAMARA	CNS	Chef d'Equipe
2	Mariama Dakar	DIALLO	CLCS Labe	Animatrice
2	Mouctar	DIALLO	CLCS Labé	Communicateur
3	Mariama Ahmadou	SYLLA	CLCS Labé	Comptable
4	Aboubacar	CAMARA	CLCS Labé	Secrétaire
5	Ismael Mariama	CAMARA	CLCS Boké	Secrétaire
6	El-Hadj Moussa	KEÏTA	CLCS Boké	Comptable
7	Lancinet	TRAORE	Agriculture	Agriculture
8	Diao	DIALLO	Eaux et Forets	Chef zone
9	Alpha Bacar	BARRY	Habitat	Chef zone

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

REGION ADMINISTRATIVE DE LABE

PREFECTURE DE LABE



ATTESTATION

Je Soussigné : **Elhadj Safioulahi BAH**, Préfet de Labé, atteste par la présente, que les attributions de Parcelles des (Lots) dans le Lotissement de Fello-Daouda (Quartier Nadhel-Commune Urbaine de Labé) impacté par la déviation de la ligne d'interconnexion du Projet Energie de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG) à la hauteur de la carrière de Sable, seront recasés dans le nouveau Lotissement de Nadhel en cours de réalisation par les services de l'Urbanisme, Habitat et Construction.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.



- Elhadj Safioulahi BAH -

PJ :

- Liste des attributaires impactées.
- Plan de situation parcelles impactées.

**LISTE DES ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES DU LOTISSEMENT DE FELLON DAOUDA
(NADHEL) IMPACTES PAR LA LIGNE D'INTERCONNEXION DU PROJET ENERGIE
DE L'OMVG**

..... 00

1. Abdoulaye Diallo
2. Alpha Bacar Barry
3. Ousmane Tanou Diallo
4. Sekou Kourouma
5. Mamadou Aliou Diallo
6. Mamadou Bobo Baldé
7. Mamadou Cellou Barry
8. Mamadou Lamarana Diallo
9. Mamadou Cellou Diallo

République de Guinée
Travail - Justice Solidarité

MINISTÈRE DE LA VILLE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION PREFECTORALE DE
L'URBANISME DE L'HABITAT ET DE
LA CONSTRUCTION DE LABÉ

Section Domaines et Cadastre

TITRE N°

REQUISITION N°

MORCELLEMENT T.F.N°



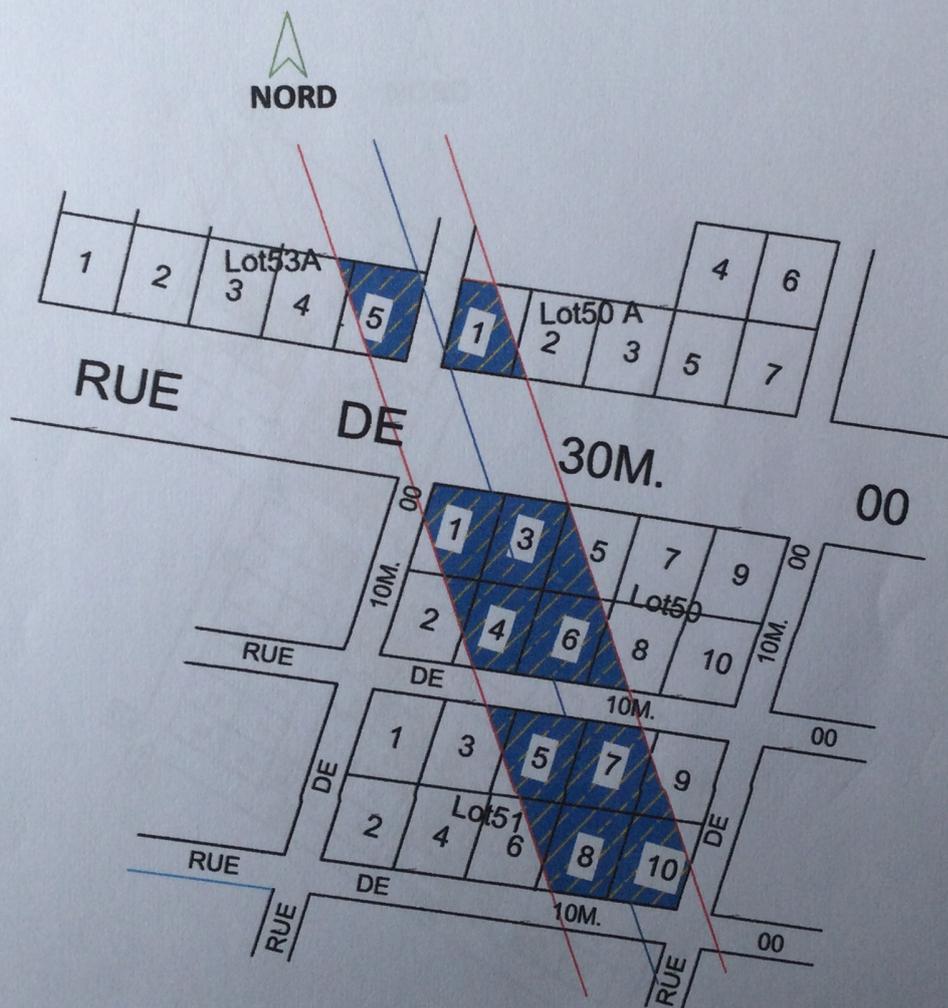
Zone Impactées par la ligne d'interconnexion

du Projet Energie de l'OMVG du fait de la
déviation pour éviter la Carrière de sable

LIVRE FONCIER DE : LABÉ

TYPE DE PLAN : SITUATION

AVIS IMPORTANT : Ce plan établi n'engage le cédant que si le Titre de propriété y est joint



ECHELLE 1/2000^{em}

Vu et approuvé
Labé, le 13/08/2021
Directeur Préfectoral de l'Urbanisme,
de l'Habitat de la Construction

Le Chef Section
Archit/Constru.

Ing: Noumouké TRAORE

Vérifié et certifié exact
Labé, le 13/08/2021
Le Chef Section Domaines et Cadastre.

Le chef Section
Domaines et Cadastre
Par Initiale

Ing: Alpha Bacar BARRY

Levé et dressé par : M^{ou} Cellou BARRY
Labé, le 13/08/2021
Pour la Section Infrastructures Urbaines.

Section
Infrastructures
Urbaines

M^{me} Mamadou Yaya Tata DIALLO

République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DE LA VILLE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION PRÉFECTORALE DE
L'URBANISME DE L'HABITAT ET DE
LA CONSTRUCTION DE LABE

Section Domaines et Cadastre

TITRE N°

REQUISITION N°

MORCELLEMENT T.F.N°



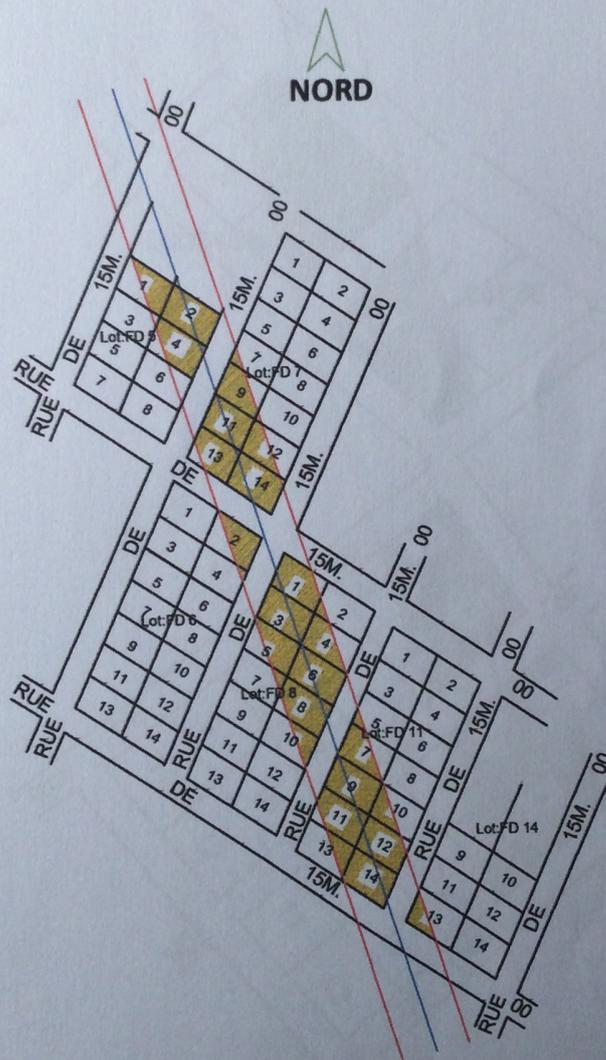
Zone Impactées par la ligne d'interconnexion

du Projet Energie de l'OMVG du fait de la
déviation pour éviter la Carrière de sable

LIVRE FONCIER DE : LABE

TYPE DE PLAN : SITUATION

AVIS IMPORTANT : Ce plan établi n'engage le cédant que si le Titre de propriété y est joint



ECHELLE 1/4000em

Vu et approuvé
Labé, le 13/08/2021
Directeur Préfectoral de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la Construction

Ing: Noumouké TRAORE

Vérfié et certifié exact
Labé, le 13/08/2021
Le Chef Section Domaines et Cadastre.

Ing: Alpha Bacar BARRY

Levé et dressé par : Mdou Cellou BARRY
Labé, le 13/08/2021
Pour la Section Infrastructures Urbaines.

Mr. Mamadou Yaya Tata DIALLO

République de Guinée
Travail - Justice Solidarité

MINISTÈRE DE LA VILLE ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION PRÉFECTORALE DE
L'URBANISME DE L'HABITAT ET DE
LA CONSTRUCTION DE LABÉ

Section Domaines et Cadastre

TITRE N°

REQUISITION N°

MORCELLEMENT T.F.N°



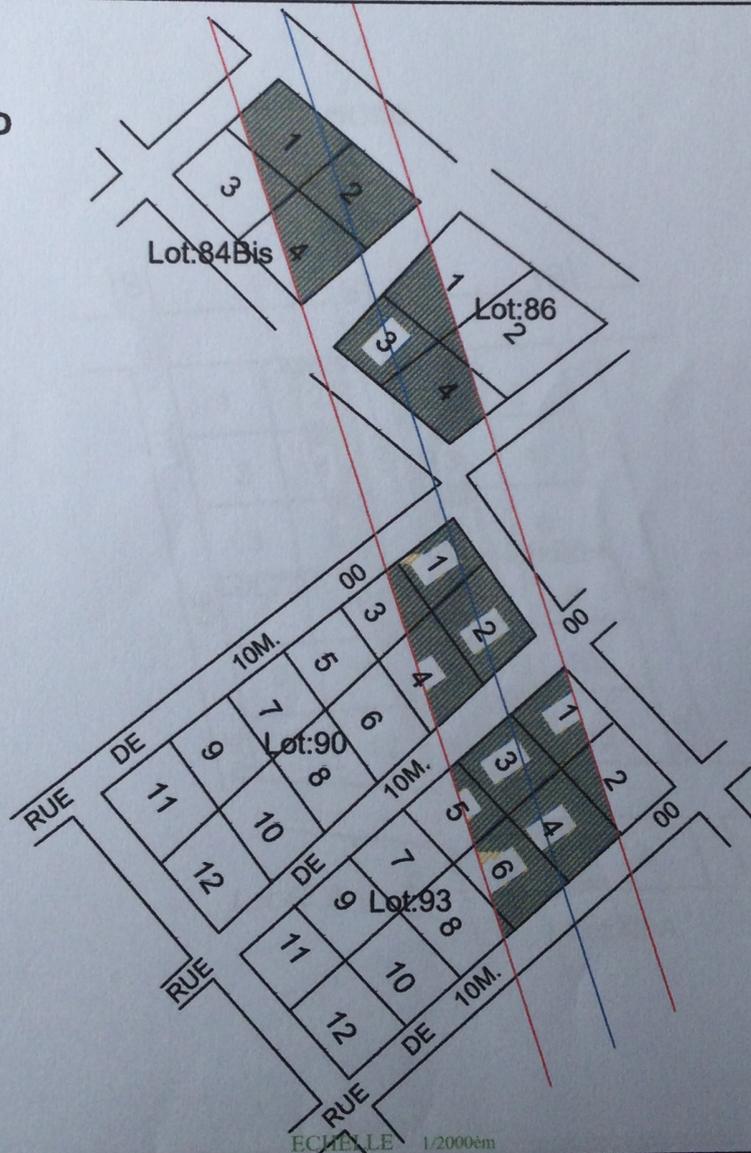
Zone Impactées par la ligne d'interconnexion

du Projet Energie de l'OMVG du fait de la
déviations pour éviter la Carrière de sable

LIVRE FONCIER DE : LABÉ

TYPE DE PLAN : SITUATION

AVIS IMPORTANT : Ce plan établi n'engage le cédant que si le Titre de propriété y est joint



ECHÈLE 1/2000em

Vu et approuvé
Labé, le 13/08/2021
Directeur Préfectoral de l'Urbanisme,
de l'Habitat de la Construction
Le Chef Section
Archit/Constru.
Ing. Neumouké TRAORE

Vérifié et certifié exact
Labé, le 13/08/2021
Le Chef Section Domaines et Cadastre
Le chef Section
Domaines et Cadastre
Par Interim
Ing. Alpha Bacar BARRY

Levé et dressé par : Mdou Cellou BARRY
Labé, le 13/08/2021
Pour la Section Infrastructures Urbaines.
Section
Infrastructures
Urbaine
Mr. Mamadou Yaya Tata DIALLO

République de Guinée

Travail - Justice Solidarité

MINISTRE DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION PREFECTORALE DE L'URBANISME DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION DE LABE

Section Domaines et Cadastre

TITRE N°

REQUISITION N°

MORCELLEMENT T.F.N°



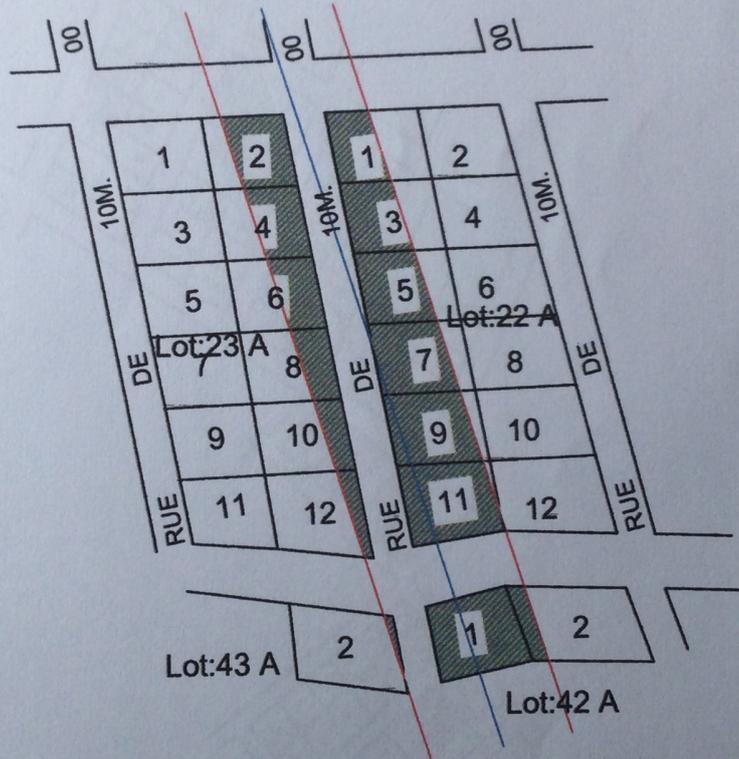
Zone Impactees par la ligne d'interconnexion

du Projet Energie de l'OMVG du fait de la déviation pour éviter la Carrière de sable

LIVRE FONCIER DE : LABE

TYPE DE PLAN : SITUATION

AVIS IMPORTANT : Ce plan établi n'engage le cédant que si le Titre de propriété y est joint



ECHELLE 1/2000em

Vu et approuvé
Labé, le 13/08/2021
Directeur Préfectoral de l'Urbanisme,
de l'Habitat de la Construction

Ing: Noumouké TRAORE

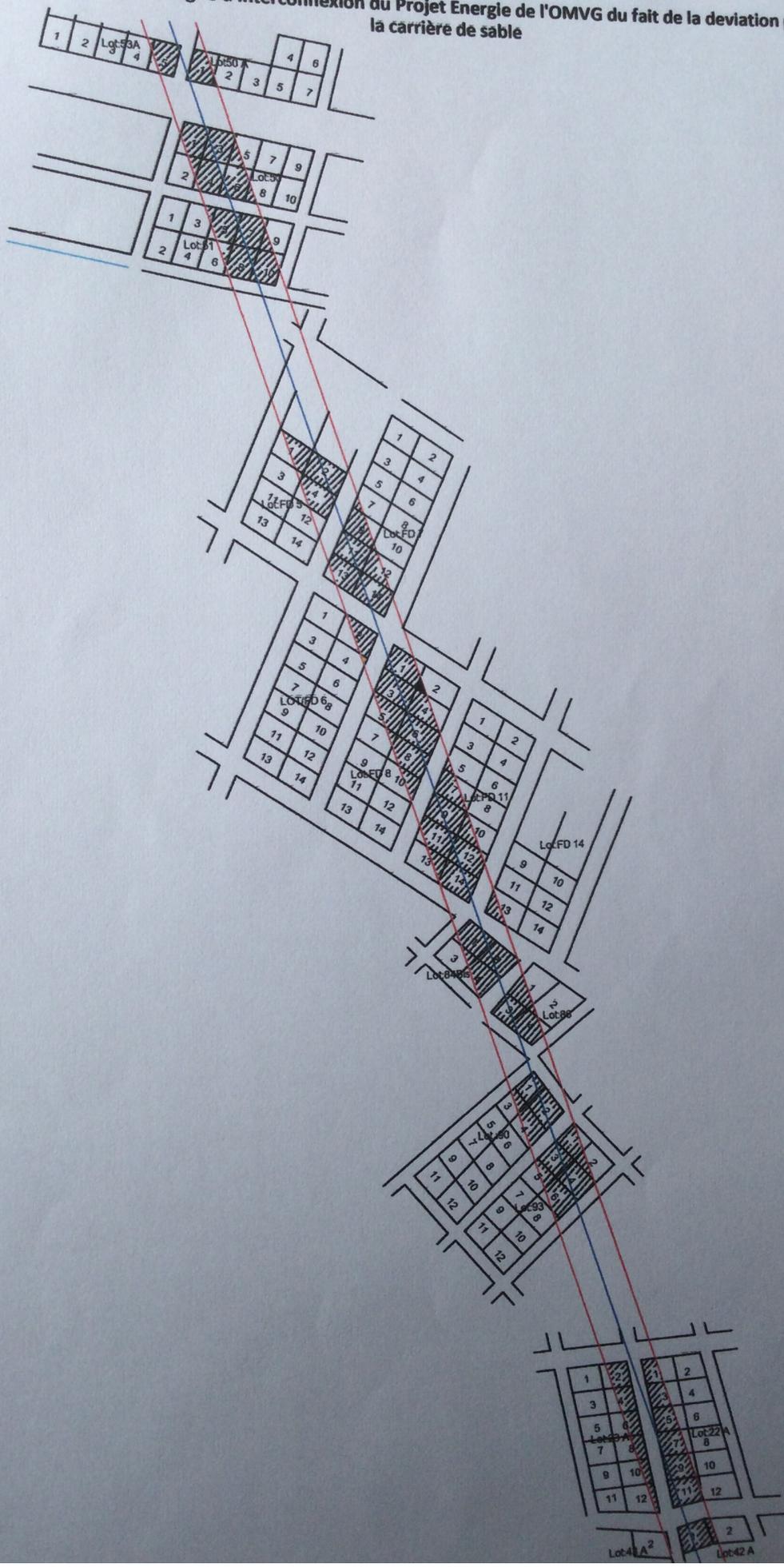
Vérifié et certifié exact
Labé, le 13/08/2021
Le Chef Section Domaines et Cadastre.

Ing: Alpha Bacar BARRY

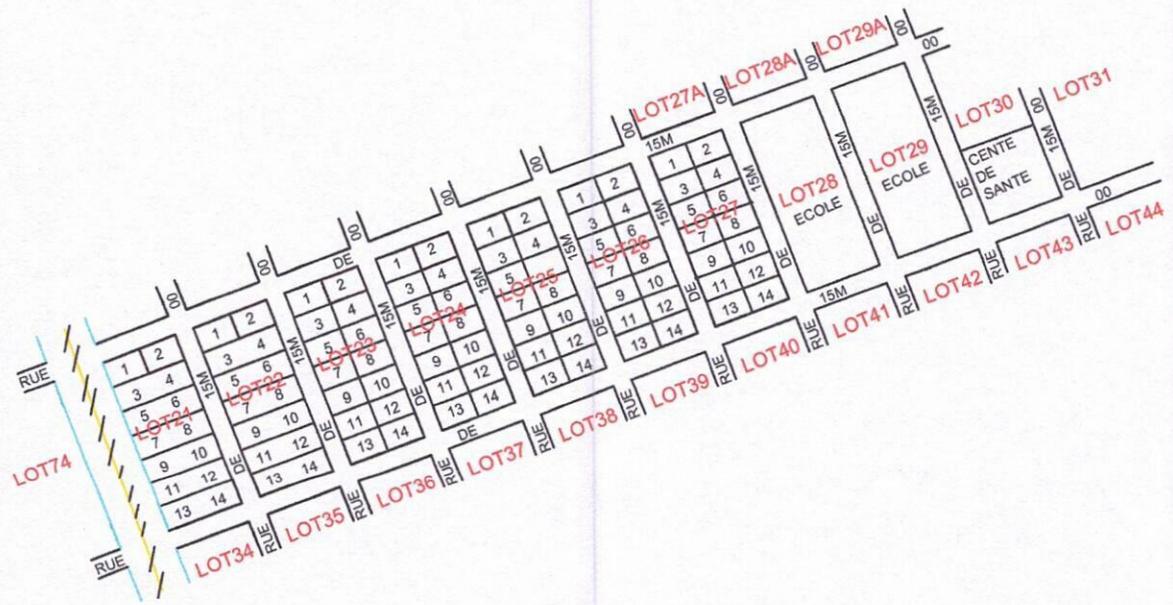
Levé et dressé par : Mdou Cellou BARRY
Labé, le 13/08/2021
Pour la Section Infrastructures Urbaines.

Mr. Mamadou Yaya Tata DIALLO

Zone Impactees par la ligne d'interconnexion du Projet Energie de l'OMVG du fait de la deviation pour eviter la carrière de sable



LOTISSEMENT DE : NADHEL MISSIDE
DOMAINE DE : RECASEMENT



Vu et Certifié Conforme Labé le 23/07/2023
Le Chef Section Domaines et Cadastre.



Ing: Alpha Bacar BARRY